

Une décomposition des différences de niveaux de vie des actifs et des retraités en Europe

Carole Bonnet, Olivier Bontout et Anne-Juliette Lecourt

En 2008, le niveau de vie relatif médian des 65 ans et plus par rapport aux 0-64 ans s'établit en France à 96 % contre 86 % dans le reste de l'UE. Cet indicateur est au niveau européen l'un des trois indicateurs principaux du suivi de l'adéquation des systèmes de pension. Néanmoins, les raisons de cette position française demeurent peu étudiées. Cet article présente une analyse de la situation comparée du niveau de vie des 65 ans et plus entre la France et une sélection de pays européens, à partir de l'enquête *Silc*.

Ce sont les écarts de pensions brutes qui expliquent l'essentiel des écarts de l'indicateur entre la France et les autres pays européens. Cet effet est surtout marqué vis-à-vis du Danemark, du Royaume-Uni et de la Belgique, reflétant des niveaux de pensions brutes relativement plus faibles dans ces pays. L'écart est significatif mais moindre avec la Finlande, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Allemagne ; il est encore plus faible avec la Suède et l'Italie, où les niveaux de pensions brutes sont proches de ceux de la France.

Néanmoins, la contribution du niveau des pensions est modulée par d'autres effets. Les différences de structures de prélèvements directs et dans une moindre mesure les différences de structures socio-démographiques viennent minorer les écarts entre la France et les autres pays.

Plusieurs difficultés méthodologiques subsistent cependant. L'une est l'inégale couverture des différentes sources de revenus. La seconde est l'impossibilité de prendre en compte l'ensemble des prélèvements et en particulier ceux qui financent la protection sociale et les systèmes de retraites. Enfin, idéalement, il faudrait s'affranchir du seuil conventionnel de 65 ans pour mieux distinguer les actifs et les retraités mais ceci se heurte à la difficulté de bien définir le statut de retraité, de façon partagée entre les différents pays.

* Respectivement Ined et Drees (carole.bonnet@ined.fr) et Drees (olivier.bontout@sante.gouv.fr et anne-juliette.lecourt-giraud@sante.gouv.fr).

Les auteurs remercient Catherine Zaidman pour ses relectures, Carine Burricand (Insee) et Patrick Pillard (Eurostat) pour leur aide à la compréhension des données de l'enquête Silc, ainsi que les deux rapporteurs anonymes de la revue. Ils restent cependant seuls responsables des erreurs qui pourraient subsister.

Dans les réflexions sur l'évolution des systèmes de retraite, comparer les niveaux de vie des actifs et retraités est une manière d'apprécier le rôle du système de retraite. Aussi cet indicateur est-il retenu en France dans les Programmes de qualité et d'efficacité (PQE), et au niveau européen, dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination (MOC, *Council of the European Union*, 2012) (cf. encadré 1).

Selon cet indicateur, en 2008, dans l'Union européenne, les personnes âgées de 65 ans et plus ont en moyenne un niveau de vie médian représentant 86 % (UE15 et UE27) de celui des personnes âgées de 0 à 64 ans. En France, les deux populations ont des niveaux de vie quasiment équivalents (96 %) (cf. tableau 1). Le ratio est légèrement plus élevé que la moyenne européenne en Italie (89 %) et en Allemagne (88 %), dans la moyenne aux Pays-Bas (86 %)

Encadré 1

LE CADRE EUROPÉEN ET LES INDICATEURS COMMUNS

Depuis le sommet de Lisbonne de 2000, le Conseil européen a adopté une méthode, la méthode ouverte de coordination (MOC). Celle-ci a pour but de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les États membres en vue de la réalisation d'objectifs communs dans des domaines où s'applique le principe de subsidiarité, comme les politiques sociales. Au cours de la décennie, cette méthode a été peu à peu étendue à l'ensemble des champs des politiques sociales : inclusion sociale, puis pensions et, ensuite, santé et dépendance. Cette méthode a été progressivement consolidée. En 2010, la stratégie UE2020 fixe en effet de nouveaux objectifs à atteindre à l'horizon 2020, dont la réduction de la pauvreté de 25 % et l'amélioration du taux d'emploi à 75 %. La stratégie UE2020 s'appuie sur une MOC renforcée, visant à ce que les engagements se traduisent en actions au niveau national.

Le développement de cette « MOC sociale » s'est appuyé sur un ensemble commun d'indicateurs. Dans ce cadre, les indicateurs relatifs aux pensions ont fait l'objet d'un développement progressif au cours de la décennie 2000, une liste ayant été stabilisée en 2006. Cette liste commune d'indicateurs permet de suivre la situation des systèmes de pension dans l'UE dans le but de concilier un ensemble d'objectifs tels que le maintien d'un niveau de vie satisfaisant pour les retraités, la soutenabilité financière, la progression du taux d'emploi des seniors et la réduction des écarts de pension entre les hommes et les femmes. Cette tâche demeure néanmoins complexe, notamment du fait de différences relativement marquées des systèmes de retraite. Ainsi, par exemple, si le taux d'emploi des seniors âgés de 55 à 64 ans en Suède est au-dessus de la moyenne européenne UE27 en 2009 (respectivement 70 % et 46 %, contre 39 % en France), le niveau de vie relatif médian des personnes de 65 ans et plus (77 %) ne dépasse pas la moyenne de l'UE27 (86 %, contre 96 % en France).

Ces indicateurs portent principalement sur la situation courante de revenu des retraités (estimés sur la base des enquêtes européennes harmonisées *EU-Silc*), mais intègrent également d'autres dimensions comme celle du marché du travail ou du niveau des dépenses de retraites. Alors que la plupart des indicateurs disponibles portent sur la situation courante, deux

indicateurs portent sur les perspectives d'évolution des taux de remplacement et de la pension moyenne au cours des prochaines décennies.

Trois principaux indicateurs ont été identifiés pour caractériser « l'adéquation » courante des pensions : le niveau de vie relatif médian des 65 ans et plus (revenu équivalent disponible médian des personnes âgées de 65 ans et plus rapporté à celui des 0-64 ans), le taux de remplacement agrégé (niveau brut médian des pensions des 65-74 ans rapporté au revenu brut d'activité médian des 50-59 ans) et le taux de pauvreté des 65 ans et plus (proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national, après transferts sociaux).

Le choix, dans le cadre de la MOC, d'indicateurs communs a été l'occasion d'identifier « les particularités nationales des systèmes de retraite », résultant des expériences sociales, politiques et historiques des différents États (Caussat *et al.* 2004). Les discussions ont porté en particulier sur la question de la définition du concept de remplacement, du fait du rôle différent dévolu aux systèmes de retraites des différents États. Certains sont plus proches d'un système *beveridgien*, dans lequel, classiquement, est privilégié un indicateur de revenu relatif des ménages. D'autres s'apparentent davantage à un système *bismarckien*, dans lequel est privilégié un indicateur de taux de remplacement individuel mettant en avant la fonction assurantielle de maintien du revenu professionnel individuel par les régimes de retraite. Les systèmes sont en général mixtes.

Les trois principaux indicateurs retenus apportent ainsi des éclairages complémentaires, car ils abordent à la fois la question du niveau de vie à la retraite par le biais d'indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages (niveau de vie relatif des 65 ans et plus et taux de pauvreté) et celle du remplacement par les retraites des revenus d'activité (indicateur du taux de remplacement agrégé). De nombreux autres indicateurs viennent par ailleurs compléter ces trois indicateurs clés, la plupart d'entre eux éclairant la sensibilité de ces derniers aux différents choix méthodologiques retenus pour les calculer.

et plus faible que la moyenne européenne au Royaume-Uni (80 %), en Espagne (80 %) et en Belgique (74 %). Dans les pays nordiques, ce ratio est relativement faible (Suède 77 %, Finlande 73 %, Danemark 71 %). La France est ainsi dans une situation relativement favorable en termes de niveau de vie relatif médian des 65 ans et plus par rapport aux 0-64 ans en comparaison des autres pays européens (cf. graphique I). Cette position favorable a eu

tendance à se maintenir (cf. graphique II), voire à se renforcer au cours de la dernière décennie en France, alors que c'est généralement l'inverse qui a été observé dans les autres grands pays européens, notamment en Allemagne (Zaidman, 2012).

Les analyses disponibles permettant d'expliquer cette position française sont toutefois relativement anciennes (notamment Tsakloglou,

Tableau 1
Niveaux de vie médians relatifs des 65 ans et plus pour les pays retenus dans l'étude et écarts

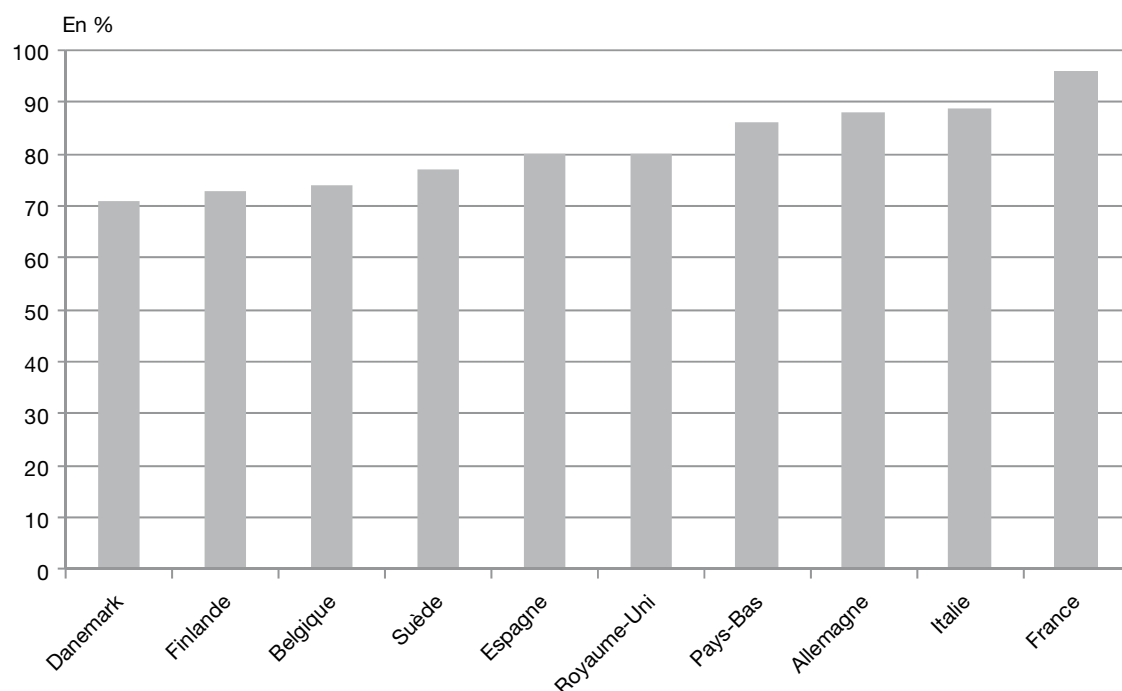
En %

	Niveau de vie relatif médian	Écart entre la France et le pays considéré
Belgique (BE)	74,4	21,4
Allemagne (DE)	88,1	7,7
Danemark (DK)	71,4	24,4
Espagne (ES)	79,6	16,2
Finlande (FI)	73,3	22,5
Italie (IT)	89,2	6,6
Pays-Bas (NL)	85,6	10,2
Suède (SE)	76,9	18,9
Royaume-Uni (UK)	79,7	16,1
France (FR)	95,8	-

Lecture : en France, le niveau de vie médian des 65 ans et plus est égal à 95,8 % de celui des 0-64 ans.

Source : calcul des auteurs à partir de EU-Silc 2009.

Graphique I
Niveau de vie relatif des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux 0-64 ans en 2008



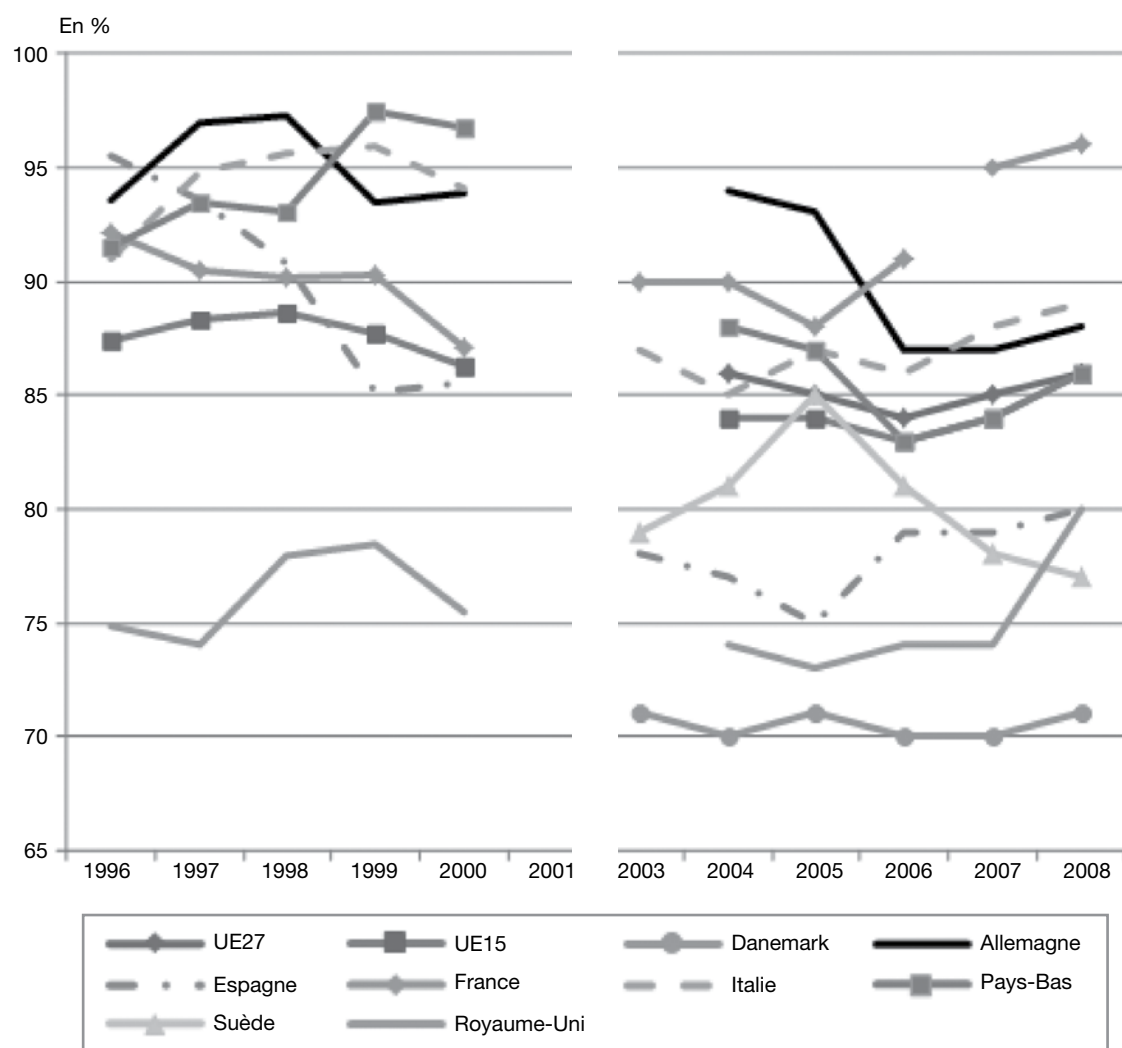
Lecture : En 2008, le niveau de vie relatif des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux 0-64 ans est de 96 % en France.
Source : EU-Silc 2009.

1996, Cohen Solal et Lelièvre, 2002). Une des raisons fréquemment avancées est l'importance des pensions brutes. On la mesure par le taux de remplacement agrégé, calculé comme le ratio entre la pension brute médiane des personnes retraitées de 65 à 74 ans et les revenus bruts d'activité des 50-59 ans : il est en effet également élevé en France, en comparaison européenne, reflétant une forte contribution des retraites brutes aux revenus des 65 ans et plus. L'indicateur atteint 66 % contre 51 % pour la moyenne européenne (UE27). Il est proche en Suède, nettement plus faible en Allemagne, en Espagne et en Italie et au Royaume-Uni (cf. graphique III). Cependant, le classement des pays selon cet indicateur n'est pas

équivalent à celui basé sur le niveau de vie relatif des 65 ans et plus, suggérant que le niveau des pensions n'est pas le seul facteur explicatif des écarts de niveaux de vie relatifs des 65 ans et plus. D'autres facteurs, tels que les structures sociodémographiques (structures par âge et sexe, type de ménages – comme par exemple la proportion de personnes isolées), ou encore les niveaux de prélèvements directs sont soulignés (Cohen Solal et Lelièvre 2002).

Cet article réexamine ces facteurs explicatifs des différences de niveaux de vie relatifs des 65 ans et plus. On retient les principaux pays voisins de la France (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Espagne et Belgique), ainsi que quelques pays

Graphique II
Évolution du niveau de vie relatif des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux 0-64 ans entre 1996 et 2008



Lecture : en 2008, le niveau de vie relatif des personnes âgées de 65 ans et plus est égal en France à 96 % de celui des 0-64 ans.
Source : les données sont issues du Panel communautaire des ménages (PCM) de 1997 à 2001 et d'EU-Silc à partir de 2003 pour DK, de 2004 pour ES, FR, IT, et SE, et de 2005 pour DE, NL et UK. On observe en conséquence une rupture de série lors de la transition entre le PCM, en 2001, et la disponibilité des données dans l'enquête EU-Silc à partir de 2003.

du nord de l'Europe (Pays-Bas, Danemark, Finlande et Suède) qui disposent traditionnellement de systèmes de protection sociale développés. L'analyse repose sur une décomposition comptable du niveau de vie relatif médian des 65 ans et plus. On utilise l'enquête européenne *Silc*, base de données harmonisées sur les revenus en Europe (cf. encadré 2)¹.

Le principe général de la décomposition

Afin d'expliquer les écarts entre pays des niveaux de vie relatifs entre actifs et retraités (ou plus exactement entre personnes de 65 ans et plus et personnes de 0 à 64 ans), il faut dans un premier temps identifier les différents facteurs pouvant expliquer les niveaux de vie relatifs. Puis, dans un deuxième temps, il s'agit d'estimer la contribution de chacun de ces facteurs aux écarts entre pays.

Parmi les facteurs permettant d'expliquer ces écarts, le niveau relatif des pensions brutes par rapport aux revenus bruts d'activité est la première variable qui vient à l'esprit. Ce taux est qualifié de « taux global de remplacement » des systèmes de retraite par rapport

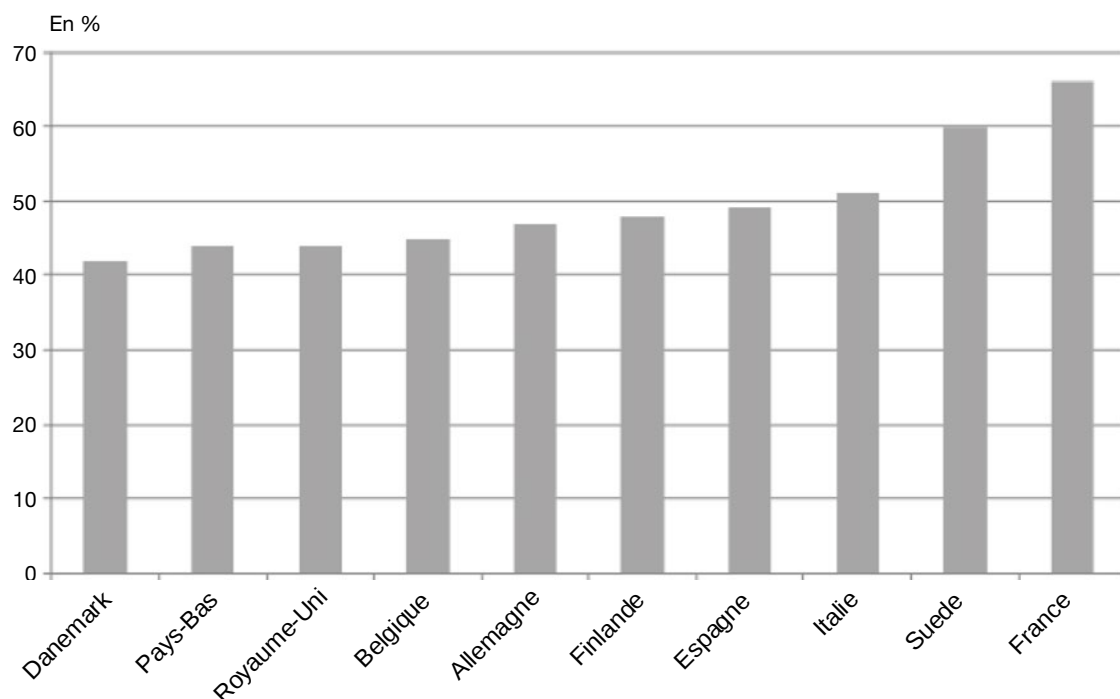
aux revenus d'activité. D'autres facteurs interviennent cependant à des degrés divers : les différences de structures socio-démographiques (structure par âge et composition familiale) et de prélèvements relatifs (poids relatifs des cotisations sociales et des impôts directs), ainsi que les différences dans les poids relatifs des autres revenus (revenus du capital, prestations sociales autres que pensions).

Interviennent également les différences dans la structure de financement du système de protection sociale (financement par cotisations sociales et impôts directs *versus* financement par impôts indirects) ou encore l'ampleur variable des prestations en nature (non prises en compte dans les calculs des niveaux de vie, mais dont le financement est généralement pris en compte).

La décomposition proposée dans cette étude ne permet pas de mesurer l'impact de ces deux

1. Si l'enquête *Silc* présente la meilleure comparabilité pour l'étude des revenus au plan européen, quelques différences existent avec la source généralement utilisée pour le suivi des revenus en France (Enquête revenus fiscaux et sociaux, ERFS, cf. annexe 1).

Graphique III
Taux de remplacement agrégé en 2008



Lecture : en 2008, le taux de remplacement agrégé, c'est-à-dire le niveau médian brut des pensions des personnes âgées de 65 à 74 ans par rapport au revenu d'activité des 50-59 ans, est de 66 % en France.
Source : EU-Silc 2009.

derniers facteurs. Elle ne permet pas non plus de corriger certains biais statistiques identifiés tels que la sous-évaluation des revenus du patrimoine. En revanche, on proposera une correction de la non-déclaration des cotisations à des dispositifs de retraite facultative (cf. encadré 3).

La décomposition s'effectue en deux temps principaux :

- On opère tout d'abord le passage de l'indicateur « Revenu relatif médian des 65 ans et plus / aux 0-64 ans » à l'indicateur de « Revenu relatif moyen (modifié) des 65 ans et plus / aux

25-64 ans »². Ce passage permet de s'affranchir de certains biais statistiques (biais imputables aux valeurs extrêmes de la distribution, non prise en compte dans les revenus disponibles des cotisations à des dispositifs de retraite facultatifs...);

- On décompose ensuite l'indicateur « Revenu relatif moyen (modifié) des 65 ans et plus / aux 25-64 ans » selon les trois facteurs énoncés précédemment : effets de la structure socio-démographique (âge et composition familiale),

2. L'ensemble des revenus utilisés dans la décomposition sont des revenus par unité de consommation (UC).

Encadré 2

L'ENQUÊTE SILC

L'enquête *Silc* (*Survey on income and living conditions*) est une base de données harmonisées en Europe sur les revenus et les conditions de vie des ménages. L'objectif de l'enquête est de mesurer la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités dans les pays de l'Union européenne. Cette enquête sert à établir la batterie d'indicateurs communautaires de revenus. Si cette source apparaît la meilleure pour l'étude des revenus au niveau européen, elle comporte quelques différences avec la source généralement utilisée pour le suivi des revenus en France, l'*Enquête revenus fiscaux et sociaux* (ERFS) (cf. annexe 1). L'enquête *Silc* est disponible depuis la vague 2005 pour l'ensemble des 27 États membres. La vague utilisée dans cet article est la vague 2009, qui porte en général sur les revenus de 2008 et ne rend donc généralement pas compte des effets de la crise économique en cours. Pour la majorité des pays, la période de référence pour le revenu est l'année calendaire précédant l'enquête. Deux exceptions sont à noter. L'Irlande (12 mois précédant la date d'enquête) et le Royaume-Uni (période de référence variable centrée sur la date d'enquête).

Dans l'enquête *Silc*, les revenus incluent l'ensemble des revenus primaires (revenus du travail et du capital) et des revenus de remplacement (chômage, retraite) des personnes de 16 ans et plus, ainsi que les différentes prestations monétaires, mais ne rendent toutefois pas compte des prestations non monétaires. Dans l'enquête *Silc*, une pension de vieillesse (et de survie) est définie comme une pension versée afin de remplacer ou de garantir un revenu au moment où la personne se retire du marché du travail, du fait de son âge. Cette variable (PY100G et PY110G) recouvre un grand nombre de types de pension (pension de vieillesse, pension de vieillesse anticipée, pension de retraite partielle, allocation de soins (allocation versée à des personnes âgées qui ont besoin d'une assistance fréquente ou constante afin de faire face aux coûts spécifiques et non médicaux), pension de survie versée après l'âge de départ en retraite, pension d'invalidité versée après l'âge de départ en retraite,

paiements forfaitaires à l'âge normal de départ en retraite et autres transferts liés à la vieillesse) mais exclut toutefois les préretraites (qui sont reprises dans la rubrique des allocations chômage ou du handicap). La variable PY080G correspond quant à elle aux pensions issues de régimes individuels privés.

En sommant l'ensemble de ces composantes, on calcule le revenu « avant prélèvements » des ménages (revenus bruts primaires – revenus du travail et du capital – auxquels sont ajoutés les revenus de transferts – retraites, allocations chômage, prestations familiales...), duquel on soustrait ensuite les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu pour calculer un revenu disponible. Le niveau de vie est enfin obtenu en ajustant le revenu disponible à la taille du ménage avec l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée. L'échelle d'équivalence permet de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle engendrées par la vie à plusieurs, en déterminant le nombre d'unités de consommation au sein du ménage. Il existe plusieurs échelles d'équivalence. Celle de l'OCDE modifiée, retenue dans cette étude, attribue une unité de consommation au premier adulte, 0,5 au deuxième et 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Au niveau du ménage, on dispose ainsi, pour tous les pays, des variables suivantes : revenu total « avant prélèvements », revenu disponible et niveau de vie. Au niveau individuel, les données disponibles varient selon les pays. On dispose pour tous les pays des variables de revenu individuel avant prélèvements (salaires, retraites, indemnités chômage, prestations familiales...), mais en revanche, les données nettes ne sont disponibles que pour certains pays et/ou certains types de revenus. De plus, quand celles-ci sont disponibles, elles peuvent être nettes de cotisations sociales salariales (comme en France) ou nettes de cotisations sociales salariales et d'impôt sur le revenu (comme en Suède, en Italie et en Espagne par exemple), sans qu'il soit possible de distinguer les deux types de prélèvements.

effets du niveau des prélèvements (cotisations sociales et impôts directs) et enfin contributions du niveau des différents types de revenus

(revenus d'activité, pensions et, en creux, autres revenus – patrimoine et prestations sociales autres que pensions).

Encadré 3

CORRECTIONS APPORTÉES A L'INDICATEUR COMMUNAUTAIRE PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE

Parmi les corrections apportées à l'indicateur communautaire « niveau de vie relatif des 65 ans et plus par rapport aux 0-64 ans » dans l'exercice de décomposition proposé figure la prise en compte des cotisations aux dispositifs de retraites facultatives.

En effet, si les pensions issues de ces plans de retraite sont incluses dans le revenu des retraités pour le calcul de l'indicateur communautaire, les cotisations ne sont pas déduites du revenu disponible des actifs, dans la mesure où ces cotisations sont assimilées à de l'épargne. Ne pas les intégrer conduit donc à rehausser d'autant le niveau de vie des actifs dans les pays dans lesquels ces plans de retraite jouent un rôle important et ainsi à minorer l'indicateur de revenu relatif des 65 ans et plus.

Il s'agit des cotisations versées durant la période de référence à des plans de retraite volontaires, pris à l'initiative propre des individus de manière facultative, en dehors de tout système d'assurance sociale. Par exemple, en France, il s'agit des cotisations aux Perp,

Perco ou autres produits comparables. En Allemagne sont concernées les retraites Riester. Or, les taux de couverture à ces plans sont très différents en Europe, reflétant des systèmes faisant traditionnellement jouer un rôle variable à la responsabilité individuelle, ou comme en Allemagne, correspondant à des réformes récentes de grande envergure tendant à faire jouer à ces produits d'épargne retraite un rôle plus important à l'avenir (cf. tableau).

On utilisera donc dans la suite de l'article une variable de revenu qu'on qualifie de revenu modifié et qui correspond au revenu disponible duquel on a soustrait les cotisations à des plans d'épargne volontaires. Il faut toutefois noter que cette correction comporte elle aussi des biais. On définit l'affiliation à un plan de retraite privé par le fait d'avoir cotisé pour un tel plan l'année de référence du revenu. On ne met pas en outre de condition sur le niveau de la cotisation. Cela peut en partie expliquer les taux de couverture plus élevés que ceux qu'on peut trouver par ailleurs, notamment pour l'Allemagne (OCDE, 2012 ; Antolín et Whitehouse, 2009).

Tableau

Taux de couverture (1) et niveaux de cotisation à des plans d'épargne retraite volontaires parmi les 25-64 ans

En %

	Couverture (2)	Couverture pour les salariés à temps complet (3)	Taux de cotisation pour les salariés à temps complet (4)
DE	62,9	74,1	4,0
DK	33,0	34,3	2,2
ES	16,8	19,2	2,6
FI	16,6	20,4	2,1
FR	9,8	11,2	2,3
IT	7,6	9,3	4,4
NL	17,1	23,0	2,0
SE	47,0	51,5	1,4
UK	16,5	20,6	4,1

Notes : la variable de cotisations à des plans de retraite volontaires n'est pas renseignée pour la Belgique.

(1) Il est important de noter que les taux de couverture dans certains pays sont plus élevés que ceux retranscrits dans d'autres publications (OCDE, 2012, Antolín et Whitehouse, 2009), en particulier pour l'Allemagne et la Suède. Cela peut s'expliquer en partie par la collecte dans cette variable (PY035G), pour certains pays, de cotisations volontaires versées à d'autres titres que la retraite (invalidité, maladie, ...). On peut aussi noter qu'on ne met pas ici de condition sur le niveau de la cotisation, ce qui pourrait aussi être un élément d'explication.

(2) On définit un affilié par une cotisation à un plan privé de retraite positive sur la période de référence.

(3) On utilise ici le statut déclaré par l'individu.

(4) Médiane du ratio entre les cotisations à un plan de retraite volontaire et les revenus d'activité bruts, calculée uniquement sur le champ des salariés à temps complet.

Lecture : parmi les salariés à temps complet en France, 11,2 % déclarent avoir versé une cotisation à un plan d'épargne retraite facultatif en 2008. Le taux de cotisation médian est de 2,3 % de leur revenu brut d'activité.

Champ : ensemble des personnes âgées de 25 à 64 ans.

Source : EU-Silc.

Trois catégories de facteurs explicatifs

Le détail de ces différentes étapes est présenté en annexe 2. On va se concentrer ici sur la définition des sous-catégories utilisées lors de la seconde étape pour identifier les effets des structures socio-démographiques, des niveaux de prélèvements directs, et niveaux des retraites et des autres types de revenus avant prélèvements.

Les différences de structures socio-démographiques

Les différences de structures socio-démographiques peuvent être de plusieurs ordres.

- La structure d'âge au sein des 65 ans et plus peut varier entre pays, en fonction de leurs histoires démographiques et des différences d'espérances de vie. La part d'individus plus âgés (et supposés à revenus moindres) peut ainsi être plus élevée. De manière à rendre compte de cet effet, on retient deux tranches d'âge pour les 65 ans et plus : 65-74 ans et 75 ans et plus.

- Il existe aussi des différences de configurations familiales pour les 65 ans et plus (Iacovou, 2002 ; Iacovou et Skew 2010). Or, en raison des économies d'échelle, vivre à plusieurs peut permettre d'atteindre des niveaux de vie plus élevés qu'en vivant seul. En France, les modes de vie des 65 ans et plus paraissent médians par rapport aux autres pays étudiés et en particulier très proches de ceux observés en Finlande, au

Royaume-Uni et en Belgique. En Allemagne et aux Pays-Bas, la proportion de personnes vivant en couple est plus élevée. Le Danemark et la Suède se caractérisent par une proportion importante de personnes vivant seules (cf. tableau 2). La part des individus de 65 ans et plus qui vivent dans des ménages « autres », c'est-à-dire autres que vivant seuls ou en couple sans autre personne dans le ménage, est près de quatre fois plus élevée en Espagne et trois fois plus en Italie qu'en France³. Ces différences dans les modes de vie des 65 ans et plus reflètent notamment des différences d'âges entre partenaires, de taux de divorce et de séparation, d'espérance de vie entre hommes et femmes et de taux de cohabitation entre parents et jeunes adultes.

- Enfin, au sein de la population des individus vivant seuls, la structure par sexe et par état matrimonial peut aussi avoir une influence, suivant la manière dont le veuvage est couvert par le système de retraite (voir *infra*).

Les différences de niveaux de prélèvements

Dans les pays étudiés, la fiscalité peut peser de manière différente sur les actifs et les retraités que ce soit par l'octroi d'avantages fiscaux ou par des taux moindres de cotisations (Keenay et Whitehouse, 2003). Le passage du revenu

3. Cette catégorie de ménages autres peut recouvrir des situations très différentes (couples avec enfants, ménages complexes, ...).

Tableau 2

Mode de vie des personnes de 65 ans et plus en Europe, selon le sexe et l'âge

En %

	65-74 ans						75 ans et plus					
	Vit seul		Vit en couple ^(a)		Autres		Vit seul		Vit en couple ^(a)		Autres	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Belgique	21	30	64	54	15	16	27	59	57	25	16	16
Allemagne	21	37	73	57	6	5	27	48	68	40	5	11
Danemark	24	44	74	55	3	1	38	72	61	26	1	2
Espagne	9	17	45	39	46	43	15	33	52	24	33	42
Finlande	20	37	70	56	9	7	29	67	61	23	10	10
France	17	36	70	55	13	9	26	58	66	30	8	11
Italie	14	28	50	41	36	31	22	55	54	20	24	26
Pays-Bas	15	32	79	65	6	3	23	64	73	31	4	4
Suède	22	36	72	60	6	5	37	70	60	27	3	3
Royaume-Uni	22	32	61	54	17	14	34	60	57	29	9	11

(a) on considère ici le fait de vivre en couple sans autre personne dans le ménage.

Lecture : en Belgique, 21 % des hommes âgés de 65 à 74 ans vivent seuls, 64 % en couple et 15 % dans d'autres types de ménages.

Champ : personnes âgées respectivement de 65-74 ans et 75 ans et plus.

Source : EU-Silc 2009.

brut au revenu net aura donc des effets différents pour les actifs et pour les retraités selon les pays.

Le niveau de prélèvements est ici calculé comme le ratio entre le revenu disponible modifié (après déduction des cotisations à des dispositifs de retraite facultatifs) et le revenu brut. Il reflète le poids des prélèvements directs (cotisations salariales, impôt sur le revenu et cotisations à des plans de retraite privés), les prestations étant incluses dans le revenu brut. Cela permet d'observer dans quelle mesure les prélèvements retenus dans cette étude diffèrent pour les 65 ans et plus par rapport aux 25-64 ans. Il faut noter que les niveaux de prélèvements observés ici sont des niveaux moyens. Ils reflètent non seulement les différences dans les barèmes de taux de prélèvement, mais également les différences dans les structures des revenus (et dans les structures familiales).

Seuls les prélèvements directs sont pris en compte, excluant les différents types de prélèvements indirects mais aussi les cotisations sociales employeurs.

Au-delà de l'intérêt que représente l'analyse de l'impact de ces prélèvements sur la détermination des niveaux de vie relatif des 65 ans et plus, le passage par le revenu brut est rendu nécessaire dès lors que l'on souhaite évaluer l'effet des différences de niveaux de pension. En effet, les variables de revenus individuels ne sont pas disponibles en net pour certains pays dans *Silc* (Danemark, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni). Par ailleurs, lorsqu'elles le sont, elles sont soit nettes de cotisations sociales (France), soit nettes de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Suède).

On calcule ces différences de niveaux de prélèvements par catégorie de ménages.

Les différences de niveaux de revenus et de niveaux de pension

Pour le troisième facteur, les sous-catégories retenues sont le sexe, l'état matrimonial et la nature des revenus. La distinction par sexe permet de tenir compte des différences dans la participation passée au marché du travail des femmes. En effet, l'acquisition de droits propres par les femmes peut améliorer leur position relative en termes de revenu à la retraite quand elles sont isolées, mais aussi quand elles sont en couple, la part de bi-pensionnés étant dans

ce cas plus importante. La distinction selon l'état matrimonial (veuf ou non veuf), pour les individus vivant seuls, permet en outre d'évaluer l'impact des dispositifs de prise en charge du veuvage par le système de retraite, *via* par exemple les pensions de réversion. Enfin, la distinction par nature de revenus permet de rendre compte de l'impact des revenus autres que les pensions sur la situation relative des retraités. À niveau de pension relative comparable, la situation des retraités peut-être plus favorable si leurs ressources sont composées d'autres types de revenus. Pour cela, on introduit dans la décomposition respectivement la part des pensions et la part des revenus d'activité dans les revenus totaux des 65 ans et plus et des 25-64 ans. Une part des pensions dans les ressources totales plus faible dans un pays est signe de l'existence d'autres types de revenus. On pense en particulier aux revenus du patrimoine, même si on ne les isole pas.

Quels facteurs contribuent aux écarts de niveau de vie des 65 ans et plus entre la France et les autres pays ?

Comme on pouvait s'y attendre, le plus important des facteurs explicatifs du niveau de vie relatif des retraités reste le niveau de la pension moyenne brute des 65 ans et plus rapporté au revenu brut d'activité des 25-64 ans⁴ (cf. tableau 3, ligne 3). Les différences de niveaux de pensions moyennes contribuent pour l'ensemble des pays étudiés à expliquer significativement les écarts de niveaux de vie des 65 ans et plus. Cette contribution est surtout marquée dans le cas du Danemark, du Royaume-Uni et de la Belgique, reflétant des niveaux de pensions brutes relativement plus faibles dans ces pays. L'écart est significatif, mais un peu moins élevé, avec la Finlande, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Allemagne. Par contre, les contributions sont plus faibles pour la Suède et l'Italie, reflétant des niveaux de pensions brutes plus proches de ceux de la France dans ces deux pays. Ainsi, dans la comparaison entre la France et l'Allemagne, si le niveau de vie médian relatif des 65 ans et plus en France est de 7,7 points supérieur, les écarts de niveaux de pension brute moyenne sont beaucoup plus élevés, de l'ordre de 21 points. À l'exception de la Suède, et dans une moindre mesure de la Finlande, les écarts entre les niveaux de pensions brutes entre la France et les autres pays sont souvent plus

4. On rappelle que ces revenus sont corrigés des unités de consommation.

élevés que les écarts de niveaux de vie relatifs, mettant ainsi en évidence que d'autres facteurs jouent un rôle dans ces écarts.

On peut également noter le rôle joué par la participation passée au marché du travail des femmes. Ainsi, la contribution des pensions brutes moyennes des femmes ressort négativement pour les pays nordiques (Suède, Finlande, Danemark) : ce facteur réduit l'écart avec la France pour ces trois pays attestant d'un niveau relatif des pensions féminines plus élevé que dans le cas français (tableau 3, ligne 5). Inversement, les faibles niveaux des pensions féminines accroissent l'écart avec la France pour l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique.

Les niveaux de prélèvements relatifs pesant sur les 65 ans et plus constituent le deuxième facteur jouant un rôle important (cf. tableau 3, ligne 6). Dans le cas de l'Allemagne, ainsi que des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Belgique, ce facteur contribue à réduire l'écart avec la France, en compensant sensiblement la contribution des pensions brutes à l'écart. Les niveaux de prélèvements relatifs sur les plus de 65 ans dans ces pays sont plutôt plus

faibles qu'en France⁵. En Suède, la contribution de ce facteur est au contraire positive, reflétant un niveau de prélèvements relativement plus fort qu'en France pour les 65 ans et plus. Dans les autres pays nordiques, mais aussi en Italie et en Espagne, les contributions des différences de niveaux de prélèvements ne sont pas significatives.

Si on désagrège la contribution des prélèvements, on note que celle des cotisations à des plans d'épargne retraite individuels explique une fraction des écarts avec l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (cf. graphique IV). En effet, ne pas tenir compte de ces dispositifs conduit à majorer le niveau de vie des 25-64 ans, donc à minorer l'indicateur de niveau de vie relatif pour le pays considéré et enfin à majorer l'écart de cet indicateur avec la France. Dans une comparaison entre la France

5. Ces résultats sont proches à ceux de Keenay et Whitehouse (2003). En utilisant une méthodologie différente, basée sur des cas-types, ces auteurs mettent ainsi en évidence que l'Allemagne, parmi les pays qu'ils considèrent (Canada, Finlande, Italie, Japon, Pays-Bas, Suède, États-Unis et Royaume-Uni) est le pays dans lequel la différence entre le niveau de prélèvements pesant sur les actifs et sur les retraités est la plus importante.

Tableau 3
Écarts de niveau de vie relatif des 65 ans et plus entre la France et différents pays

En points de pourcentage

	BE	DE	DK	ES	FI	IT	NL	SE	UK
Écart de niveau de vie relatif des 65 ans et plus (l. 2)	21,4	7,7	24,4	16,2	22,5	6,6	10,2	18,9	16,1
Contributions des différences dans :									
Pension moyenne brute relative (l. 3) ^(a)	26,9	20,9	33,6	17,2	20,5	9,9	21,5	14,5	33,4
Pension brute homme (l. 4) ^(a)	-2,2	-3,0	3,8	-4,2	4,9	0,3	-0,9	3,2	0,1
Pension brute femme (l. 5) ^(a)	1,3	2,4	-5,5	4,3	-5,8	-0,9	-0,4	-4,0	-1,1
Prélèvements (l. 6) ^(a)	-8,8	-9,7	0,9	-0,2	0	-1,2	-10,3	6,9	-5,5
Structure des revenus (l. 7) ^(a)	0,9	0,6	-13,8	1,2	-0,9	2,6	0,4	-3,8	-6,5
Structures socio-démographiques (l. 8)	-0,0	-1,0	+0,6	-1,8	0,5	-1,0	-0,9	-0,8	-1,9
Revenus des autres catégories de ménage (65 ans et plus) (l. 9) ^(a)	1,3	0,2	0,4	1,3	1,5	-2,0	1,1	0,3	0,9
Corrections apportées à l'indicateur (Dispersion et troncature) (ligne 10)	2,0	-2,7	4,4	-1,6	1,8	-1,1	-0,3	2,6	-3,3
^(a) les contributions des différences de pensions moyennes brutes et des différences de structure de revenu sont calculées sur le champ des personnes de 65 ans et plus vivant seules ou en couple. ^(b) y compris cotisations à des dispositifs de retraite facultatifs. ^(c) Ces catégories de ménages concernent les personnes de 65 ans et plus ne vivant ni en couple, ni seules.									

Lecture : si on compare la France à l'Allemagne (DE), le niveau de vie médian relatif des 65 ans et plus en France est de 7,7 points supérieur (ligne 2). Le tableau rassemble les contributions à cet écart des différents facteurs identifiés dans la décomposition. Ainsi, les écarts de niveaux de pensions brutes majorent l'écart global de 21 points (ligne 3). Mais d'autres éléments contribuent négativement à cet écart. Des prélèvements globaux moins élevés pour les 65 ans et plus en Allemagne relativement aux 25-64 ans en comparaison de la France rehaussent le ratio de niveau de vie médian relatif de l'Allemagne et vient donc diminuer l'écart avec la France de 10 points (ligne 6). La contribution des facteurs de dispersion (ratio entre le niveau de vie médian et le niveau de vie moyen au sein des 65 ans et plus et des 0-64 ans) et de troncature est négative (ligne 10). En effet, considérer les niveaux de vie moyens plutôt que médians conduiraient à accroître davantage l'indicateur pour la France que pour l'Allemagne. Retenir l'indicateur médian minore l'écart entre les deux pays, d'environ 3 points. Enfin, le niveau de pension féminine relativement à la pension moyenne brute totale joue en positif (ligne 5). La pension moyenne des femmes en France relativement à la pension totale est plus élevée qu'en Allemagne venant majorer l'écart. Source : EU-Silc 2009.

et l'Allemagne, ce facteur joue de manière positive pour environ trois points.

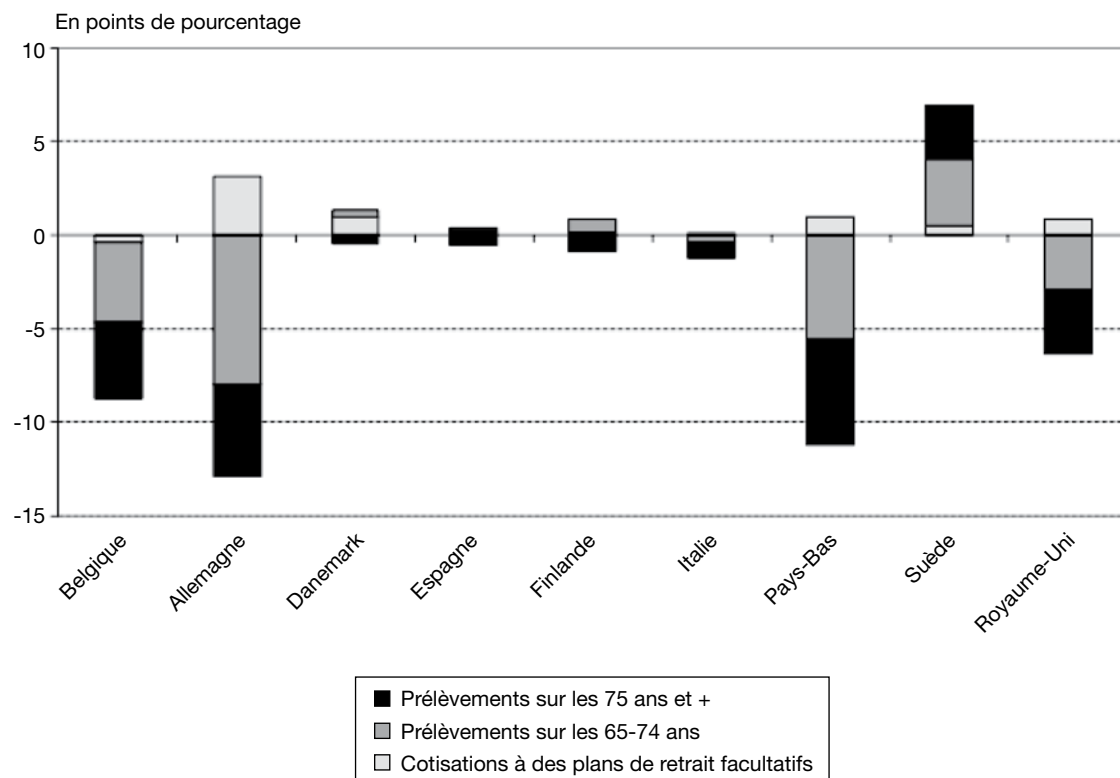
Les différences de structure des revenus des ménages (facteur « Structure des revenus »), mesurées *via* la part des pensions brutes dans le revenu brut total des 65 ans et plus et la part des revenus d'activité bruts dans le revenu brut total des 25-64 ans, jouent de manière différente selon les pays (cf. tableau 3, ligne 7). Ceci résulte de deux effets de sens contraire, (cf. graphique V). La contribution de la part des pensions dans le revenu des 65 ans et plus est systématiquement positive dans l'écart entre la France et les autres pays. En fait, l'écriture de la décomposition nous amène à introduire non pas cette part mais son inverse, c'est-à-dire le ratio entre les ressources totales du ménage et les pensions brutes. La part des pensions dans le revenu total des 65 ans et plus est plus faible en France que dans les autres pays, conduisant à un ratio entre les ressources des 65 ans et plus et les pensions brutes plus élevé en France que dans les autres pays, en particulier en comparaison

avec l'Allemagne. Cette contribution est relativement moins forte pour les pays nordiques, qui renseignent relativement mieux les revenus du patrimoine. Inversement, la contribution de la part des revenus d'activité dans les revenus bruts des 25-64 ans atténue généralement les écarts, avec une amplitude comparable. Cette part des revenus d'activité dans les ressources brutes totales des 25-64 ans en France est en effet la plus faible de tous les pays considérés. Elle est certainement minorée par le fait que les revenus d'activité des 60-64 ans, voire des 55-64 ans, sont plus faibles que dans les autres pays.

Les effets de structures sociodémographiques (structure par âge des 65 ans et plus ; types de configurations familiales des 65 ans et plus) paraissent quant à eux relativement faibles mais jouent le plus généralement à la baisse dans la contribution aux écarts (cf. tableau 3, ligne 8).

En décomposant ces effets, on constate que ceci résulte là encore de facteurs jouant en sens opposé. Ainsi, la prise en compte d'un champ

Graphique IV
Contribution des différences de niveaux de prélèvements aux écarts de niveaux de vie des 65 ans et plus entre la France et différents pays (en points)



Lecture : les différences nettes de prélèvements avec l'Allemagne minorent de 10 points l'écart de niveau de vie relatif médian des 65 ans et plus avec la France. La prise en compte des cotisations volontaires majore l'écart de 3 points mais celle des niveaux de prélèvement sur les 65 ans et plus favorables en Allemagne minore l'écart de près de 13 points.
Source : EU-Silc 2009.

large (0-64 ans) pour la définition de l'indicateur plutôt que restreint aux 25-64 ans conduit le plus souvent à majorer l'indicateur pour la France (cf. graphique VI). En effet, le niveau de vie des jeunes et des enfants étant souvent plus faible que celui de la moyenne de la population⁶, les inclure conduit à minorer le dénominateur et donc à majorer l'indicateur pour les pays ayant relativement plus de jeunes et d'enfants. C'est le cas de la France.

Par ailleurs, les différences de configurations familiales parmi les 65 ans et plus, et surtout des 75 ans et plus, jouent un rôle, même s'il apparaît de faible ampleur. Ainsi, la contribution de ce facteur est négative lorsqu'on compare la France avec l'Espagne et dans une moindre mesure l'Italie. La part des ménages complexes avec un niveau de vie relativement plus élevé que les autres types de ménage est en effet plus importante dans ces pays, conduisant à réduire l'écart de l'indicateur avec la France. En revanche, la contribution des configurations familiales est positive dans une comparaison de la France avec la Suède, la Finlande ou le

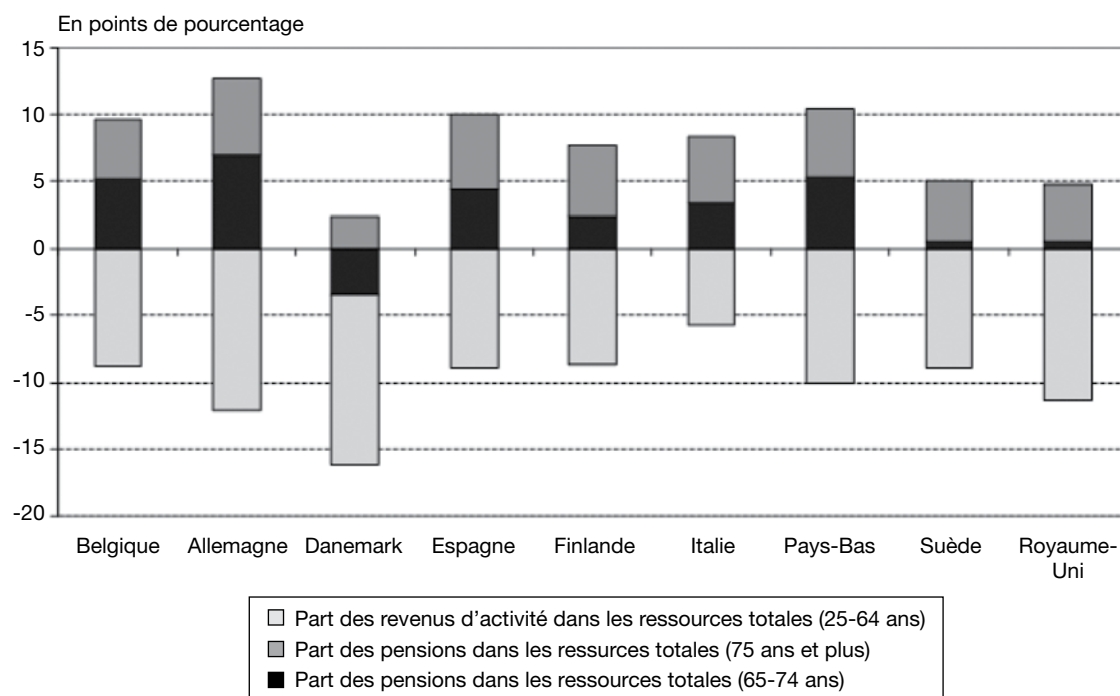
Danemark. Dans ces pays, la proportion de personnes de 75 ans et plus vivant seules est plus élevée, cette catégorie ayant des niveaux de vie relatifs moyens plus faibles que les autres catégories de ménages. Cela conduit à majorer l'indicateur pour la France.

Enfin, les autres facteurs pris en compte dans la décomposition jouent un rôle de second ordre et contribuent peu, et pas toujours dans le même sens, aux écarts selon les pays: que ce soit la contribution du revenu brut relatif des autres ménages parmi les 65 ans et plus⁷ (cf. tableau 3,

6. Il faut cependant noter que restreindre le champ de la population de référence aux 25-64 ans ne corrige pas intégralement l'impact d'un nombre plus important d'enfants et de jeunes sur le niveau de vie relatif des 65 ans et plus. En effet, une plus forte présence d'enfants et de jeunes vient également minorer le niveau de vie des ménages dans lesquels ils vivent, en majorant, toutes choses égales par ailleurs, leur nombre d'unités de consommation.

7. Dans la décomposition, on a introduit trois configurations familiales pour les individus âgés de 65 ans et plus : vivant seuls, en couple ou autres ménages. Seuls les revenus moyens bruts des deux premières catégories ont été décomposés afin de faire apparaître en particulier un effet des niveaux de pension. C'est l'effet des écarts entre pays concernant le revenu moyen brut relatif des autres ménages qui est considéré ici.

Graphique V
Contribution des différences de structure de revenus aux écarts de niveaux de vie des 65 ans et plus entre la France et différents pays (en points)



Lecture : les effets liés aux différences de structure de revenus contribuent pour 0,6 point à l'écart de niveau de vie médian relatif entre la France et l'Allemagne. Cet effet net des différences de structure de revenu masque deux effets en sens opposé. Les écarts de la part des pensions dans le revenu des plus de 65 ans entre la France et l'Allemagne contribuent positivement aux écarts de niveau de vie des plus de 65 ans (de l'ordre de 13 points) (légende : part des pensions dans les ressources totales (65-74 ans et 75 ans et plus). À l'inverse, les écarts de parts des revenus d'activité dans les ressources totales des 25-64 ans contribuent à minorer l'écart. La somme des deux effets est quasi-nulle dans la comparaison France-Allemagne.
Source : EU-Silc 2009.

ligne 9) ou celle des effets de dispersion ou de troncature (cf. tableau 3, ligne 10).

Trois limites méthodologiques

Les résultats présentés précédemment sont dépendants à la fois du choix de l'indicateur de niveau de vie relatif des 65 ans et plus mais aussi des limites de la source de données utilisées.

Diverses composantes du revenu net restent ignorées

Comme on l'a noté ci-dessus, comparer la situation des retraités et des actifs en se basant sur l'indicateur de niveau de vie ignore deux éléments pouvant influencer sur la comparaison.

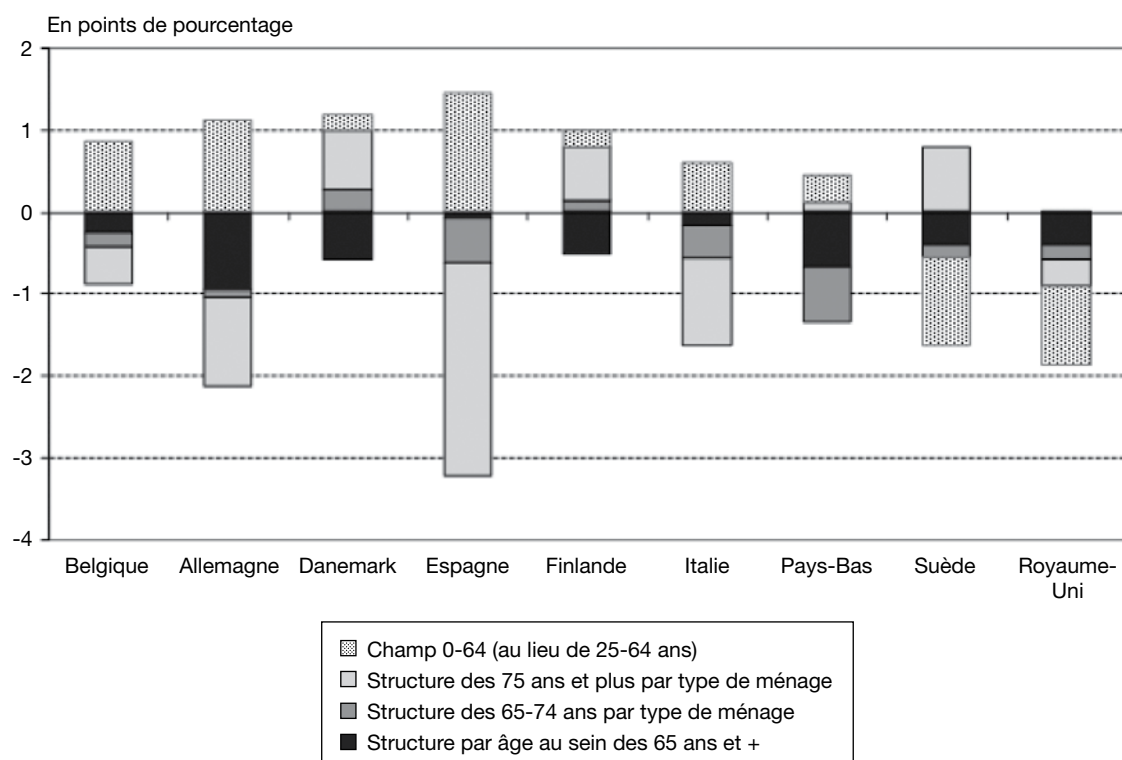
Tout d'abord, tel qu'il est mesuré, le niveau de vie ne reflète qu'imparfaitement les différences de type de prélèvements entre pays, et en particulier les modalités de financement de la protection sociale et des systèmes de retraites. Les niveaux de vie relatifs des 65 ans et plus

peuvent ainsi paraître relativement plus élevés dans des pays (comme la France) faisant reposer une part importante du financement de la protection sociale sur les cotisations sociales que dans les pays finançant davantage leur protection sociale par les prélèvements fiscaux, notamment indirects⁸. En effet, si l'impact différencié de la fiscalité directe entre les personnes d'âge actif et les 65 ans et plus est généralement bien retracé dans les enquêtes *Silc*, cela n'est pas le cas de la fiscalité indirecte pesant sur la consommation. Or, dans la mesure où le niveau de consommation est généralement plus élevé (taux d'épargne plus faible) pour les 65 ans et plus que pour les personnes d'âge actif, il en résulte que la prise en compte des seuls prélèvements sociaux et fiscaux directs minore probablement les prélèvements effectifs sur les 65 ans et plus dans les pays où la fiscalité indirecte

8. Ainsi, en France en 2009, les cotisations employeurs représentent 43,6 % des ressources pour le financement de la protection sociale, 21 % pour les cotisations salariales et 35,4 % pour les contributions publiques. En Suède, ces parts sont respectivement de 36,4 %, 9,6 % et 54 % (source : Sespros, 2009).

Graphique VI

Contribution des différences de structures socio-démographiques aux écarts de niveaux de vie des 65 ans et plus entre la France et différents pays (en points)



Lecture : les effets de structure représentent moins d'un point de l'écart de niveau de vie relatif médian avec l'Allemagne. Cet effet de structure se décompose en différents effets. Considérer par exemple au dénominateur les 0-64 ans plutôt que les 25-64 ans (effet « champ 0-64 ») conduit à majorer l'indicateur pour la France par rapport à l'Allemagne d'un peu plus d'un point.
Source : EU-Silc 2009.

(sur la consommation notamment) joue un rôle plus important.

Par ailleurs, d'autres éléments sont également absents des enquêtes *Silc*, le niveau de vie ne rendant par exemple pas compte d'un possible accès différencié à des services publics en nature, comme notamment les services de santé ou encore les services d'assistance aux personnes dépendantes, qui sont principalement utilisés par les personnes âgées, services pris en compte dans le revenu disponible « ajusté »⁹ (Cazenave *et al.*, 2011 ; OCDE, 2013).

Enfin, les loyers imputés ne sont pas non plus pris en compte. Ils sont disponibles dans *Silc* depuis 2007 pour permettre le calcul de variantes mais ne sont pas inclus dans l'indicateur de niveau de vie relatif médian utilisé par Eurostat. Or, les inclure dans les calculs modifierait favorablement la position relative des retraités, ces derniers étant plus souvent propriétaires (Baclet et Raynaud, 2008 ; Frick, Grabka, Smeeding, Tsakloglou, 2010).

Un taux de couverture des revenus différent selon les pays

L'enquête *Silc* a été spécifiquement conçue pour assurer la comparabilité des revenus entre pays, conduisant à une couverture de la plupart des revenus généralement homogène. Certaines composantes du revenu sont cependant par nature plus difficiles à appréhender dans les enquêtes, comme typiquement les revenus de retraites des régimes complémentaires et volontaires, ou plus généralement les revenus du patrimoine. Le degré de couverture de ces types de revenus est ainsi variable entre pays. Les pays recourant à des appariements avec les données administratives couvrent probablement une partie plus importante des revenus du patrimoine.

Cette différence de taux de couverture entre pays suivant les types de revenus peut influencer directement les niveaux de l'indicateur du niveau de vie relatif des 65 ans et plus, et ainsi, influencer sur la comparaison entre pays.

Afin de comparer les taux de couverture des différents revenus entre pays, on peut rapporter les agrégats issus des enquêtes *Silc* aux données macroéconomiques portant sur des champs proches et issues, soit de la comptabilité nationale, soit de Sespros (cf. graphique VII), en ligne avec les travaux d'Eurostat (Törmälehto et Jäntti, 2012 ; Eurostat, 2013). Les ordres de

grandeur qui en résultent doivent être regardés avec précaution, du fait de différences de nature entre les deux types de sources. En particulier, les agrégats issus de la comptabilité nationale portent sur un champ plus large. Ils incluent par exemple les prestations versées à l'étranger (ou pour la France hors du territoire métropolitain) ou encore couvrent les ménages non ordinaires (habitant en particulier en institutions) qui ne sont pas retenus dans les dispositifs d'enquête. De même, les revenus dans les enquêtes ne comprennent pas forcément toutes les composantes prises en compte dans les agrégats de la comptabilité nationale¹⁰. L'exercice de comparaison permet toutefois de donner une indication sur de possibles écarts de couverture des différentes sources de revenus entre États membres.

Cette comparaison montre que le taux de couverture des revenus du patrimoine (hors patrimoine immobilier) est souvent inférieur à 20 % mais serait particulièrement élevé dans le cas de la France¹¹.

Les taux de couverture sont en revanche bien meilleurs pour les autres sources de revenus (les taux de couverture étant compris entre 80 % et 100 %) avec des différences toutefois entre revenus salariaux, pensions et prestations sociales (y compris pensions). À cet égard, on peut noter que le taux de couverture des pensions apparaît très élevé en France (il est proche de 100 %)¹², tandis que celui des revenus salariaux est plutôt dans le bas de la fourchette des pays étudiés (de l'ordre de 85 %). En effet, seule l'Allemagne présente des taux de couverture similaires. Dans la plupart des pays le rapport des taux de couverture est inverse : c'est le plus souvent le taux de couverture des revenus salariaux qui est plus élevé que celui des pensions (comme typiquement en Suède avec un écart quasi inversé par rapport à la France).

9. Paulus, Sutherland et Tsakloglou (2010) évaluent ainsi l'impact des services en nature (subventions au logement, santé, éducation) sur les inégalités de revenu disponible dans cinq pays européens (Belgique, Allemagne, Grèce, Italie et Royaume-Uni). Ils mettent en évidence que les inégalités de ce revenu ajusté sont bien plus faibles que celles du revenu disponible. L'importance des effets des trois composantes varient selon les pays.

10. Ainsi, la composante « Salaires et traitements bruts » de la Comptabilité nationale comprend en plus des salaires bruts, les indemnités de licenciement, les préretraites, les rémunérations en nature (logement, repas gratuits, avantages comités d'entreprise,...), la participation et les mesures d'intéressement.

11. Le niveau de couverture des revenus du patrimoine (hors patrimoine immobilier) plus élevé en France est lié à la méthode de collecte. D'une part, un appariement est opéré avec les données fiscales et d'autre part, des redressements spécifiques adossés aux enquêtes patrimoine sont réalisés.

12. On aurait pu s'attendre à un taux plus faible, les données d'enquête couvrant un champ moins large que la Comptabilité nationale.

Ces écarts de taux de couverture des revenus salariaux et des pensions ne sont donc pas négligeables.

L'identification des retraités par un critère d'activité (retraités) ou d'âge (65 ans et plus)

Enfin, l'indicateur communautaire de niveau de vie relatif est calculé à partir de critères d'âge et non pas sur des situations d'activité. Or, comme son objectif est d'appréhender la situation des retraités par rapport aux individus d'âge actifs, on peut s'interroger sur l'utilisation de la population des 65 ans et plus plutôt que celle des retraités. En effet, on peut ainsi ne rendre que partiellement compte de l'impact des systèmes de retraites sur le niveau de vie des retraités, puisqu'une partie importante des

retraités liquident leur retraite avant 65 ans en Europe. D'ailleurs les indicateurs des PQE en France retiennent plutôt un indicateur de niveau de vie relatif moyen des retraités par rapport aux actifs.

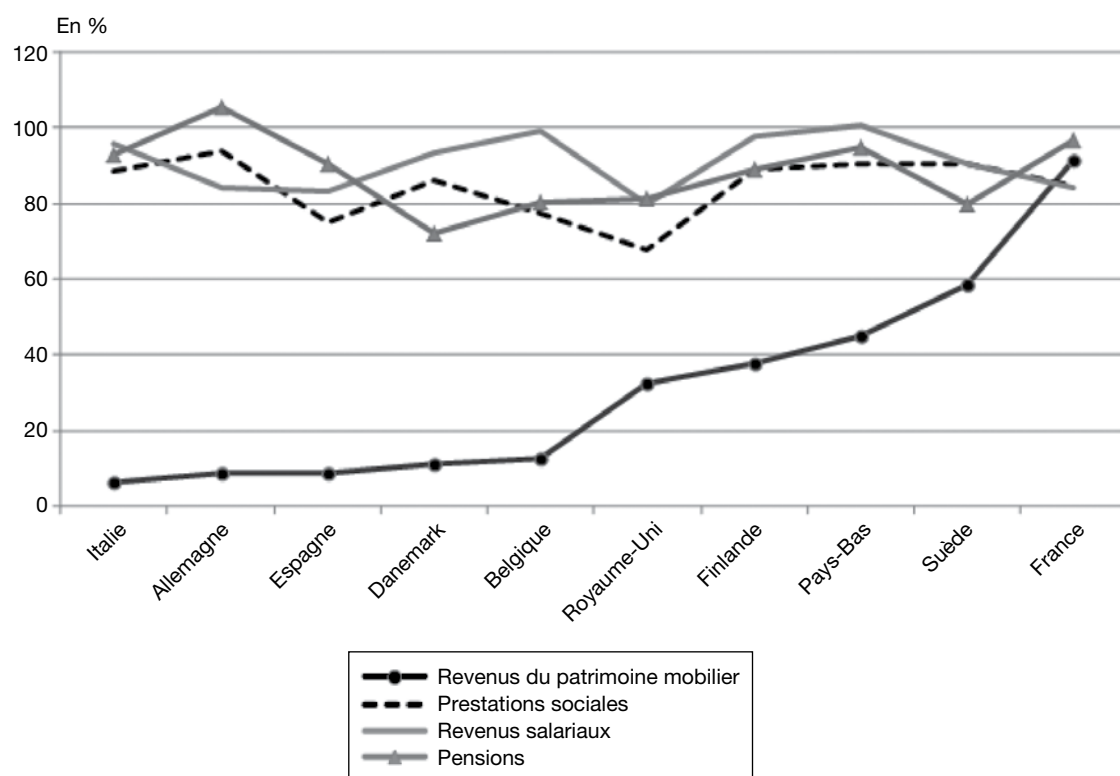
Le choix de la borne d'âge dans une perspective de comparaison européenne s'explique par sa plus grande stabilité par rapport aux critères pouvant définir les retraités.

Dans l'enquête *Silc*, cette définition peut se faire de trois manières :

- La première repose sur l'auto-déclaration par la personne de son statut de retraité, au moment de l'enquête. Il s'agit de la réponse à la question portant sur l'activité principale exercée

Graphique VII

Taux de couverture des revenus salariaux, des prestations sociales, des pensions et des revenus du patrimoine (hors patrimoine immobilier) en 2008



Note : pour les revenus du patrimoine, sont retenus dans ce graphique les revenus du patrimoine hors revenus immobiliers (D4-D44-D45), rapportés à la somme des revenus mobiliers dans SILC (variable HY90, intérêts, dividendes et plus values d'investissements). Pour les revenus d'activité, sont retenues d'une part la variable D1 (rémunérations totales des salariés, en espèces ou en nature, y compris cotisations employeurs reçues par les ménages et les ISBLSM (Institutions sans but lucratif au service des ménages)) et d'autre part les variables PY010G (*Gross employee cash or near cash income*), PY020G (*Gross non-cash employee income*), PY030G (*Employers' social insurance contributions*) et HY110G (*Income received by people aged under 16*). Pour les prestations sociales, sont retenues d'une part la variable D62 (prestations sociales autres que transferts sociaux en nature) et d'autre part les prestations familiales (HY050G), les autres prestations sociales (HY060G), les allocations chômage (PY090G), les pensions et pensions de survie (PY100G et PY110G), les prestations de santé et d'invalidité (PY120G et PY130G) et les prestations liées à l'éducation (PY140G), en excluant toutefois de l'agrégat les allocations logement, qui ne sont pas couvertes dans l'agrégat D62 pour tous les pays. Enfin, sont retenues les pensions et pensions de survie (PY100G et PY110G) que l'on compare à l'agrégat des dépenses de pensions issu de Sespros.

Lecture : pour la France, le ratio entre l'agrégat des revenus salariaux reconstitué à partir de l'enquête Silc et celui des comptes nationaux est égal à 84 %.

Source : EU-Silc 2009 et comptes nationaux. Calculs des auteurs.

(définie en termes de temps passé). Parmi les neuf modalités de réponse possibles¹³, l'une porte sur le fait d'être « en retraite », « en préretraite » ou de s'être « retiré des affaires ».

- Une deuxième manière consiste à définir la population retraitée à partir du moment où la personne déclare avoir passé au moins un mois en retraite sur la période de référence¹⁴ (on utilise pour cela le calendrier d'activité disponible dans l'enquête).

- La troisième approche est un peu différente et repose sur la déclaration de la perception, pendant la période de référence (2008), à titre individuel, d'une pension de vieillesse¹⁵.

Les deux premières approches s'appuient sur la perception que l'individu a de sa propre situation, mais elles diffèrent en terme temporel. Dans la première, l'individu se prononce sur sa situation au moment de l'enquête, tandis que pour l'autre, la situation est celle vécue au moins un mois dans l'année de référence.

La troisième approche peut apparaître plus restrictive du fait de l'exclusion des préretraites, mais elle correspond en fait à une perception large des prestations de retraites, incluant notamment les prestations d'assistance.

Ces trois définitions conduisent à des proportions de population définie comme retraitée très

différentes aussi bien entre pays que pour un pays donné (cf. tableau 4), en particulier avant 65 ans. Les écarts entre pays diminuent néanmoins nettement avec l'âge : s'ils sont encore sensibles entre 60 et 64 ans, ils sont nettement réduits pour les 65 ans et plus.

Ainsi, aux Pays Bas, seulement 2 % de la population des 50-59 ans se déclarent comme retraités, alors que 4 % déclarent avoir passé au moins un mois à la retraite et 11 % déclarent percevoir une pension. Entre 60 et 64 ans, près de 48 % perçoivent une pension alors que seulement 33 % se considèrent retraités. En France, selon les deux premières approches, plus des trois quarts de la population est en retraite parmi les 60-64 ans, la proportion de personnes se considérant à la retraite ou percevant une pension entre 50-59 ans étant relativement élevée (respectivement 15 % et 19 %).

On peut expliquer ces différences par la place occupée par les systèmes de retraites privés,

13. Les neuf réponses à cette question sont les suivantes : 1) Travail à temps plein, 2) Travail à temps partiel, 3) Chômage, 4) Écolier, étudiant, en formation ou en situation de travail non rémunéré, 5) Retraité, préretraité ou retiré des affaires, 6) En incapacité permanente de travail et/ou incapable de travailler, 7) Service militaire obligatoire, 8) Accomplit des tâches domestiques ou de soins, 9) Autres types d'inactivité.

14. L'activité codée est toujours l'activité principale (en termes de temps) durant le mois. Les différents items pour cette variable sont ceux détaillés dans la note 13.

15. Pour la définition de la pension de vieillesse, voir encadré 2.

Tableau 4
Proportion de retraités selon trois approches parmi les 50 ans et plus

En %

	Entre 50 et 59 ans			Entre 60 et 64 ans			65 ans et plus		
	Statut (1)	Perception d'une pension (2)	Au moins un mois en retraite (3)	Statut (1)	Perception d'une pension (2)	Au moins un mois en retraite (3)	Statut (1)	Perception d'une pension (2)	Au moins un mois en retraite (3)
Belgique	10	3	4	57	37	39	87	88	87
Allemagne	4	3	4	48	43	56	95	97	95
Danemark	1	0	0.5	50	0	45	96	99	95
Espagne	5	5	4	28	27	26	65	82	63
Finlande	2	2	14	34	31	57	97	99	99
France	15	19	13	77	78	74	94	97	94
Italie	13	14	10	56	64	51	68	95	63
Pays-Bas	2	11	4	33	48	39	63	100	97
Suède	4	10	4	29	39	28	89	99	95
Royaume-Uni	3.5	8	4	38	87	37	83	100	81
(1) statut auto déclaré au moment de l'enquête, (2) la personne déclare avoir perçu une pension de vieillesse, (3) la personne déclare avoir passé au moins un mois en retraite durant l'année de référence.									

Lecture : en France, 77 % des personnes âgées de 60 à 64 ans déclarent être retraitées. 78% déclarent percevoir une pension et 74 % avoir passé au moins un mois en retraite dans les douze derniers mois.

Source : EU-Silc 2009.

variable entre pays. Dans certains pays par exemple (comme au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Suède), il est en effet possible de liquider une partie de sa retraite issue d'un fonds de pension avant l'âge légal de la retraite publique. Les personnes peuvent alors déclarer une pension sans se déclarer retraitées. Les âges légaux de départ à la retraite (en particulier âges d'ouverture des droits, du taux plein ou permettant d'accéder aux dispositifs dérogatoires) diffèrent aussi sensiblement selon les pays pour l'accès aux pensions de sécurité sociale, mais également pour les dispositifs spécifiques de transition entre l'emploi et la retraite, ou les pensions de survie. Le Danemark, où il n'est pas possible de liquider sa pension avant 65 ans, illustre bien ce constat. Aucun individu ne déclare percevoir une retraite entre 50 et 64 ans, tandis que 50 % des 60-64 ans se considèrent comme retraités.

Enfin, une partie de l'hétérogénéité des niveaux observés selon les trois approches retenues peut s'expliquer par des différences d'accès des femmes au marché du travail et par un traitement différencié des bornes d'âge selon les pays. En Espagne et dans une moindre mesure en Italie, les taux paraissent relativement faibles dans les deux premières tranches d'âge, sur l'ensemble des trois champs, ce qui est notamment lié à la faible proportion de femmes se déclarant retraitées. Après 65 ans, la proportion d'hommes retraités est presque toujours supérieure à 90 % pour les

trois champs, ce qui n'est pas le cas pour les femmes. Ces dernières sont par exemple 53 % en Italie à se considérer à la retraite, 49 % à avoir été au moins un mois à la retraite, alors qu'elles sont près de 92 % à percevoir une pension vieillesse (cf. tableau 5).

On peut sans doute voir là l'effet retardé d'une moindre participation au marché du travail, en particulier pour les femmes les plus âgées : elles bénéficieraient moins du droit de percevoir une pension à titre personnel et se considèrent moins comme retraitées. Cela conduit à s'interroger sur les autres statuts d'activité que peuvent déclarer les femmes âgées de 65 ans et plus. On observe ainsi en Espagne, en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas, une surreprésentation des femmes déclarant accomplir des tâches domestiques ou de soins (respectivement 28 % en Espagne, 14 % en Italie, 11 % en Belgique et 19 % aux Pays Bas), ces dernières ne se considérant pas à la retraite. Ces taux restent très faibles dans l'ensemble des autres pays étudiés (de 0 à 3 %).

Au-delà de 65 ans, la part de population définie comme retraitée tend à être identique quelle que soit l'approche retenue. La grande majorité des personnes ont liquidé leurs retraites de sécurité sociale à cet âge dans la plupart des pays étudiés. Le choix de cette borne d'âge apparaît ainsi plus stable dans une perspective de comparaison européenne plutôt que celui de critères d'activité ou de perception de pensions

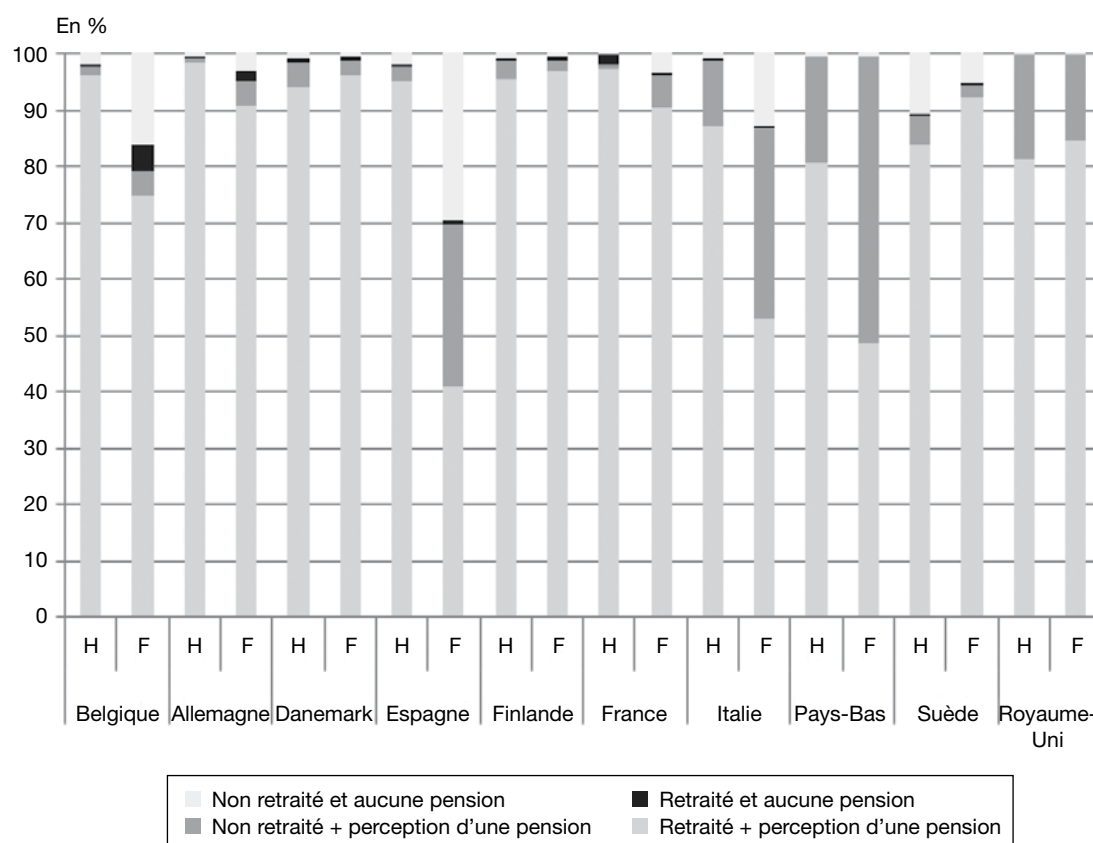
Tableau 5
Proportion de retraités parmi les plus de 65 ans et plus selon trois approches et selon le sexe En %

	Statut d'activité (1)		Perception d'une pension de vieillesse (2)		Au moins un mois passé en retraite (3)	
	H	F	H	F	H	F
Belgique	97	79	98	79	97	80
Allemagne	99	93	99	95	98	92
Danemark	95	97	99	99	93	96
Espagne	95	42	98	70	94	40
Finlande	96	98	99	99	98	99
France	99	91	98	96	99	91
Italie	88	53	99	92	82	49
Pays-Bas	81	49	99	100	95	99
Suède	84	92	99	100	94	97
Royaume-Uni	81	81	100	100	79	82

(1) statut auto déclaré au moment de l'enquête, (2) la personne déclare avoir perçu une pension de vieillesse, (3) la personne déclare avoir passé au moins un mois en retraite durant l'année de référence.

Lecture : en France, parmi les femmes âgées de 65 ans et plus, 91 % déclarent être à la retraite. 96% déclarent percevoir une pension et 91 % avoir passé au moins un mois en retraite dans les douze derniers mois.
Source : EU-Silc 2009.

Graphique VIII

Recouvrement du statut d'activité et de la perception d'une pension de vieillesse parmi les 65 ans et plus

Lecture : en Espagne, 41 % des femmes de 65 ans et plus déclarent à la fois être retraitées et percevoir une pension de retraite, 29 % déclarent percevoir une pension mais ne pas être retraitées. Enfin, près de 30 % déclarent n'être ni retraitées, ni percevoir une pension. Source : EU-Silc 2009.

de retraites. Il permet également de prendre en compte une population plus large en limitant les effets de champ liés au sexe. Dans la plupart

des cas, 90 % ou plus de la population des plus de 65 ans se déclarent comme retraités et perçoivent une pension (cf. graphique VIII). □

BIBLIOGRAPHIE

Antolín P. et Whitehouse E. (2009), « Filling the Pension Gap, coverage and value of voluntary retirement savings », *OCDE Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 69.

Baclet A. et Raynaud E. (2008), « La prise en compte des revenus du patrimoine dans la mesure des inégalités », *Économie et Statistique*, n° 414, pp. 31-52.

Caussat L. et Lelièvre M. (2004), « Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques », *France Portrait Social*, 2003-2004, Insee.

Cazenave M.C., Duval J., Eidelman A., Langumier F. et Vicard A. (2011), « La redistribution : état des lieux en 2010 et évolution depuis vingt ans », *France Portrait Social*, Insee.

Cohen-Solal M. et Lelièvre M. (2002), « Niveau de vie et risque de pauvreté parmi les retraités en Europe », *Solidarité Santé*, n° 3.

Council of the European Union (2012), *Pension Adequacy in the European Union 2010-2050*, Social Protection Committee's Pension Adequacy Report 2012.

Eurostat (2013), *European household income by group of households*, Eurostat Methodologies and working papers.

Frick J., Grabka M., Smeeding T. et Tsakloglou P. (2010), « Distributional effects of imputed rents in five European countries », *Journal of Housing economics*, vol. 19, pp. 167-179.

Iacovou M. et Skew A. (2010), « Household Structure in the EU », *ISER Working paper*, n° 10.

Iacovou M. (2002), « Sharing and caring: older Europeans' living arrangements », *Journal of Applied Social Science Studies*, n° 122, pp. 111-142.

Keenay G. et Whitehouse E (2003), « Financial resources and retirement in nine OCDE countries: the role of the tax system », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 8.

OCDE (2012), *OCDE Pensions Outlook*.

OCDE (2013), « The role of housing, financial wealth and public services for adequate living

standards in old age », *Pensions at a glance 2013*, Chap. 2.

Paulus, A., Sutherland H. et Tsakloglou P. (2010), « The distributional impact of in kind public benefits in European countries », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 29, n° 2, pp. 243-266.

Törmälehto V-M. et Jäntti M. (2012), « Combining sample surveys and registers – an overview in the context of EU-SILC », (background document prepared for the) *2012 international conference on comparative EU statistics on income and living conditions – Workshop on the use of registers in the context of EU-SILC*.

Tsakloglou P. (1996), « Elderly and non-elderly in the European Union: a comparison of living standards », *Review of Income and Wealth*, Serie 42, n° 3.

Zaidman C (coord.) (2012), « La protection sociale en France et en Europe en 2010 », *Document de travail Drees*, Série Statistiques, n° 170.

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LA SOURCE SILC ET LA SOURCE ERFS

L'*Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS)* en France est considérée comme l'enquête de référence pour les données sur les revenus et le niveau de vie. Elle est constituée par un appariement statistique des fichiers de l'enquête *Emploi* avec les fichiers fiscaux et les données sur les prestations perçues collectées auprès de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole. L'objectif est d'améliorer la qualité des données de revenus en minimisant les erreurs liées aux déclarations.

Une approche similaire a été adoptée à partir de la collecte 2008 pour la partie française de *Silc (SRCV, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie)*. La collecte par voie d'enquête a été remplacée – pour les revenus imposables – par un recours aux données administratives, déclarations fiscales et fichiers de prestations des organismes gestionnaires (Cnaf, MSA et Cnav). Ce rapprochement des modes de collecte des revenus conduit à un rapprochement des résultats obtenus à partir des deux enquêtes. Des écarts subsistent cependant, liés au champ des revenus considérés ou aux différences de population.

Ainsi, en lien avec le cadre européen de l'enquête, le champ des revenus dans *SRCV* est plus large que dans *ERFS* (revenus non imposables, auto-consommation, avantages en nature). Les revenus exonérés d'impôts,

qui ne figurent ni dans les déclarations fiscales, ni dans les fichiers des organismes gestionnaires de prestations, ainsi que les revenus mal appréhendés par les sources administratives, restent collectés par voie d'enquête. Par exemple, pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans pour lesquels on sait que l'appariement ne sera pas possible avec les données fiscales (déclaration de revenus faites sur celles de leurs parents habitant à une autre adresse), le questionnement des revenus est maintenu.

On observe aussi des différences de population. Par exemple, les personnes vivant dans un ménage pour lequel aucune déclaration de revenu n'est retrouvée sont exclues de l'*ERFS* alors qu'elles sont couvertes dans *SRCV*.

Des différences peuvent aussi être liées à la spécificité de la source fiscale. Ainsi, pour les retraites, les données appariées avec les sources fiscales ne contiennent pas la majoration de retraite pour trois enfants et plus, qui est non imposable. Elle est imputée dans *SRCV* pour les retraités ayant déclaré à l'enquête ayant eu au moins 3 enfants.

Voir le *Dictionnaire des codes S.R.C.V. Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie*, Collecte 2008 et le *Rapport intermédiaire sur la qualité des données françaises, Silc 2009*.

MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE DE LA DÉCOMPOSITION

Comme indiqué dans le texte, l'analyse des écarts entre pays comprend plusieurs étapes. La première consiste à apporter un certain nombre de corrections à l'indicateur communautaire, notamment le passage de la notion de revenu médian à la notion de revenu moyen. Les étapes suivantes permettent d'analyser les sources de variation de cet indicateur corrigé. Cette annexe détaille ces différentes étapes.

Passage des rapports de revenus médians aux rapports de revenus moyens

Dans un premier temps, on effectue le passage du rapport des revenus médians des 65 ans et plus et des 0-64 ans au rapport entre revenus moyens modifiés des 65 ans et plus et des 25-64 ans (revenus calculés par UC).

$$\begin{aligned}\frac{R_{65+}^{med}}{R_{0-64}^{med}} &= \varepsilon \times \left(\frac{R_{65+}^{med}}{R_{0-64}^{med}} \right)_{tronqué} \\ &= \varepsilon \times \alpha \times \theta \times \frac{\bar{R}_{65+}}{\bar{R}_{25-64}} \\ &= \varepsilon \times \alpha \times \theta \times \delta \times \frac{\bar{R}_{65+}^{modif}}{\bar{R}_{25-64}^{modif}}\end{aligned}$$

avec :

$$\begin{aligned}\varepsilon &= \frac{R_{65+}^{med}}{R_{0-64}^{med}} \left/ \left(\frac{R_{65+}^{med}}{R_{0-64}^{med}} \right)_{tronqué} \right. \\ \alpha &= \frac{\alpha_{65+}}{\alpha_{0-64}} = \frac{R_{65+}^{med} / \bar{R}_{65+}}{R_{0-64}^{med} / \bar{R}_{0-64}} ; \\ \theta &= \frac{\bar{R}_{25-64}}{\bar{R}_{0-64}}\end{aligned}$$

et :

$$\delta = \frac{\bar{R}_{25-64}^{modif} / \bar{R}_{25-64}}{\bar{R}_{65+}^{modif} / \bar{R}_{65+}}$$

Les deux premiers coefficients (ε et α) permettent de prendre en compte le passage de ratios « médians » à des ratios « moyens », passage qui est indispensable pour réaliser l'exercice de décomposition

- le premier (ε) permet de tenir compte, dans les calculs de décomposition, des biais éventuels liés aux valeurs extrêmes de la distribution des niveaux de vie : si les niveaux de vie des centiles extrêmes n'ont que peu d'impact sur les médianes, ils peuvent modifier sensiblement les valeurs moyennes à partir desquelles sont effectués les calculs de décomposition. Ce coefficient correspond à l'impact de la troncature

de la distribution des niveaux de vie pour les centiles extrêmes. Le reste de la décomposition s'effectue sur cette population « tronquée » ;

- le deuxième (α) correspond au ratio entre le niveau de vie « médian » et le niveau de vie « moyen », ce ratio rend compte de la différence de dispersion entre les niveaux de vie au sein des 65 ans et plus et des 0-64 ans ;

Le troisième coefficient (θ) correspond au ratio entre le niveau de vie des 25-64 ans et celui des 0-64 ans, dans la mesure où l'on cherche dans cette étude à évaluer la capacité du système de retraite à assurer une pension suffisante, en particulier via sa fonction de lissage du revenu disponible sur le cycle de vie. La comparaison devrait en théorie porter sur les actifs et les retraités. On précise en fin d'article qu'une telle comparaison n'a rien d'évident à mener vu les différences d'âge de départ à la retraite. On peut cependant se rapprocher de cette idée en réduisant le champ de la comparaison aux 25-64 ans. Ce choix n'est pas neutre il conduit à minorer l'indicateur de niveau de vie relatif pour les pays ayant relativement plus de jeunes et d'enfants, dans la mesure où le niveau de vie de ces derniers est souvent plus faible que celui de la moyenne de la population (voir note 6 dans le texte) ;

Le quatrième coefficient (δ) correspond enfin au passage des revenus bruts (R) par UC aux revenus bruts modifiés (R^{modif}) par UC après prise en compte des cotisations à des dispositifs de retraite facultatifs.

Prise en compte des écarts de structure démographique

La deuxième étape permet de tenir compte dans les comparaisons inter-pays des différences de structures socio-démographiques des 65 ans et plus, aussi bien en termes de structures par âge que de configurations familiales. C'est également dans cette deuxième étape qu'on tient compte des différences entre pays des taux de prélèvement relatifs entre les 25-64 ans d'une part et les 65 ans et plus d'autre part.

Formellement, on décompose le revenu moyen « modifié » de la manière suivante :

$$\frac{\bar{R}_{65+}^{modif}}{\bar{R}_{25-64}^{modif}} = \sum_{a=65-74, 75+} \frac{Pop_a}{Pop_{65+}} \times \frac{\bar{R}_a^{modif}}{\bar{R}_{25-64}^{modif}}$$

avec :

$$\frac{\bar{R}_a^{modif}}{\bar{R}_{25-64}^{modif}} = \sum_{i=1}^3 struct_{a,i} \times \frac{\beta_{a,i}}{\beta_{25-64}} \times \frac{\bar{R}_{a,i}^{brut}}{\bar{R}_{25-64}^{brut}}$$

Ainsi, pour les 65 ans et plus, on retient deux tranches d'âge 65-74 ans et 75 ans et plus, indicées par a et trois catégories de ménages (vivant seuls, en couple, dans d'autres ménages), indicées par i . Pop_a / Pop_{65+} est ainsi la part de chaque tranche d'âge a dans la population des 65 ans et plus et $struct_{a,i}$ la part de chaque catégorie i de ménages dans la population de la tranche d'âge a .

Afin de tenir compte des différences entre pays des taux de prélèvement relatifs entre les 25-64 ans d'une part et les 65 ans et plus d'autre part, on introduit $\beta_{a,i}$, le rapport entre le revenu disponible modifié (corrige des UC) et le revenu brut (corrige des UC) pour chaque type de ménages et chaque classe d'âge. Il reflète le poids des prélèvements directs (cotisations salariales, impôt sur le revenu et cotisations à des plans de retraite privés), les prestations étant incluses dans le revenu brut. Plus le niveau des prélèvements est élevé, plus β est petit. Le ratio β_a / β_{25-64} permet d'apprécier dans quelle mesure les prélèvements diffèrent pour chaque sous-catégorie des 65 ans et plus par rapport à l'ensemble des 25-64 ans. Plus ce ratio est élevé (supérieur à 1), plus le niveau des prélèvements des 65 ans et plus est réduit par rapport aux 25-64 ans. À l'inverse, plus ce ratio est faible (proche de 1), plus le niveau de prélèvement des deux catégories est proche. On différencie par catégorie de ménages (il faut noter que, dans le cas des ménages « autres », β reflète aussi la composition de ces ménages).

En tenant compte des taux de prélèvement relatifs, on fait apparaître dans la décomposition un troisième élément, les revenus relatifs bruts moyens, pour chaque tranche d'âge (65-74 ans et 75 ans et plus) et selon les trois structures familiales retenues $\bar{R}_{a,i}^{brut}$.

Prise en compte du poids relatif des pensions

Dans un troisième temps, on décompose ce revenu brut moyen par UC des couples et des personnes vivant seules, par sexe et état matrimonial (pour les personnes vivant seules, on distingue les veufs et les non veufs).

Cette troisième étape permet de tenir compte des poids relatifs des pensions et des revenus d'activité dans les revenus bruts des 65 ans et plus d'une part et des 25-64 ans d'autre part. On introduit le ratio des pensions (par UC) au revenu d'activité (par UC) et la part des revenus d'activité ou des pensions dans le total des ressources des ménages (âgés de 25-64 ans ou de 65 ans et plus).

Pour les couples, ceci s'écrit :

$$\begin{aligned} \frac{\bar{R}_{couple}^{brut}}{\bar{R}_{25-64}^{brut}} &= \frac{1}{\bar{R}_{25-64}^{brut}} \times \frac{\bar{R}_{couple}^{brut}}{\bar{P}_{couple}^{brut}} \times (\bar{P}_F + \bar{P}_H)_{couple}^{brut} \\ &= \frac{\bar{P}_{couple}^{brut}}{\bar{w}_{25-64}^{brut}} \times \frac{\bar{w}_{25-64}^{brut}}{\bar{R}_{25-64}^{brut}} \times \frac{\bar{R}_{couple}^{brut}}{\bar{P}_{couple}^{brut}} \\ &\quad \times \left[\frac{\bar{P}_{H,couple}^{brut}}{\bar{P}_{couple}^{brut}} + \frac{\bar{P}_{F,couple}^{brut}}{\bar{P}_{couple}^{brut}} \right] \end{aligned}$$

avec :

$\bar{P}_{couple}^{brut} / \bar{w}_{25-64}^{brut}$ la pension brute moyenne (par UC) par rapport au revenu brut moyen d'activité (par UC) des 25-64 ans,

$\bar{R}_{couple}^{brut} / \bar{P}_{couple}^{brut}$ l'inverse de la part des pensions dans les ressources totales des couples dans lesquels vit un individu de 65 ans et plus.

$\bar{w}_{25-64}^{brut} / \bar{R}_{25-64}^{brut}$ la part des revenus d'activité (par UC) dans les ressources totales des 25-64 ans (par UC).

Pour les isolés, la décomposition s'écrit :

$$\begin{aligned} \frac{\bar{R}_{seuls}^{brut}}{\bar{R}_{25-64}^{brut}} &= \sum_{m=\text{veuf}, \text{non veuf}} \frac{\bar{w}_{25-64}^{brut}}{\bar{R}_{25-64}^{brut}} \times \text{struct}_m \times \frac{\bar{P}_m^{brut}}{\bar{w}_{25-64}^{brut}} \\ &\quad \times \left[\frac{\bar{P}_{H,m}^{brut}}{\bar{P}_m^{brut}} \frac{\bar{R}_{H,m}^{brut}}{\bar{P}_{H,m}^{brut}} + \frac{\bar{P}_{F,m}^{brut}}{\bar{P}_m^{brut}} \frac{\bar{R}_{F,m}^{brut}}{\bar{P}_{F,m}^{brut}} \right] \end{aligned}$$

avec :

$\bar{P}_m^{brut} / \bar{w}_{25-64}^{brut}$ la pension brute moyenne (par UC) de la catégorie m (veuf ou non veuf) par rapport au revenu brut d'activité moyen (par UC) des 25-64 (ans).

$\bar{R}_{sexe,m}^{brut} / \bar{P}_{sexe,m}^{brut}$ l'inverse de la part des pensions brutes dans le revenu total de l'individu de 65 ans et plus de la catégorie m (veuf ou non veuf). Il s'agit d'un indicateur de la part des pensions dans le revenu.

$\bar{P}_{F,m}^{brut} / \bar{P}_m^{brut}$ et $\bar{P}_{H,m}^{brut} / \bar{P}_m^{brut}$ les ratios entre la pension moyenne brute des femmes ou des hommes et la pension moyenne brute de la catégorie m (veuf ou non veuf).

Calcul des contributions de chaque facteur à l'écart de l'indicateur entre pays

Une fois décomposé l'indicateur, il faut choisir une méthode d'analyse des sources d'écart entre la France et les autres pays. Supposons pour simplifier que l'indicateur I_F pour la France soit la résultante de deux facteurs a et b , soit $I_F = a_F \times b_F$. On peut alors écrire l'écart de l'indicateur entre la France et le pays P de la manière suivante :

$$I_F - I_P = a_F \times b_F - a_P \times b_P$$

Soit encore :

$$I_F - I_P = (a_F - a_P) \times b_P + (b_F - b_P) \times a_F$$

Ou encore, de manière similaire :

$$I_F - I_P = (a_F - a_P) \times b_F + (b_F - b_P) \times a_P$$

En additionnant les deux décompositions précédentes, on obtient un système de poids égaux à la moyenne du facteur considéré entre la France et le pays P :

$$I_F - I_P = (a_F - a_P) \times \frac{1}{2}(b_F + b_P) + (b_F - b_P) \times \frac{1}{2}(a_F + a_P)$$

L'écart de l'indicateur global est ainsi décomposé de manière comptable comme la somme des différents écarts des facteurs qui le composent.

La décomposition de l'écart de l'indicateur entre la France et un des pays voisins s'écrit donc, en suivant la méthodologie proposée ci-dessus, et en notant $\bar{R}$ le ratio $\bar{R}_{65 \text{ et } +}^{modif} / \bar{R}_{25-64}^{modif}$,

$$\begin{aligned} I_F - I_P = \Delta I &= \left(\bar{\alpha} \bar{\delta} \bar{\theta} \bar{R} \times \Delta \epsilon \right) + \left(\bar{\epsilon} \times \bar{\theta} \bar{\delta} \bar{R} \times \Delta \alpha \right) \\ &\quad + \left(\bar{\epsilon} \times \bar{\alpha} \times \bar{\delta} \bar{R} \times \Delta \theta \right) \\ &\quad + \left(\bar{\epsilon} \times \bar{\alpha} \times \bar{\theta} \times \bar{R} \times \Delta \delta \right) \\ &\quad + \left(\bar{\epsilon} \times \bar{\alpha} \times \bar{\theta} \times \bar{\delta} \times \Delta R \right) \end{aligned}$$

Les quatre premiers termes à droite de l'égalité indiquent respectivement la contribution à l'écart de l'indicateur de niveau de vie relatif entre les deux pays :

- D'un raisonnement sur une population tronquée des percentiles extrêmes (effet « troncature ») ;
- Du passage de la médiane à la moyenne (effet « dispersion ») ;
- Des deux ajustements réalisés, le choix de faire figurer au dénominateur les 25-64 ans plutôt que les

0-64 ans (effet de « champ ») et la prise en compte des « cotisations volontaires à des plans de retraite privés » ;

- Le dernier terme, dans lequel figure (DR), correspond à la contribution des revenus nets modifiés corrigés des UC. Ce dernier terme (DR) est à son tour décomposé pour calculer de la même manière la contribution des autres facteurs (niveaux de prélèvements, poids des différents types de revenus).

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE LA DÉCOMPOSITION

Tableau A3.1 : ε , θ , δ , α et niveau de vie des 65 ans et plus par rapport aux 25-64 ans

En %

	Indicateur initial	ε	θ	α	δ	Niveau de vie relatif modifié des 65 ans et plus	Niveau de vie relatif modifié des 65-74 ans	Niveau de vie relatif modifié des 75 ans et plus
BE	74,4	99,9	104,4	93,0	100,0	76,8	81,1	72,1
DE	88,1	100,1	104,1	98,4	96,2	89,4	89,3	89,6
DK	71,4	100,1	105,2	90,6	98,5	76,0	80,2	70,8
ES	79,6	100,4	103,7	96,7	99,3	79,6	83,4	75,9
FI	73,3	100,3	105,2	93,0	99,4	75,1	81,2	68,0
IT	89,2	100,5	104,7	96,1	99,5	88,7	92,5	84,7
NL	85,6	100,1	105,0	95,4	98,5	86,5	90,4	81,4
SE	76,9	100,8	106,7	91,7	99,0	78,8	89,7	67,2
UK	79,7	100,5	106,6	98,8	98,6	76,4	81,5	70,6
FR	95,8	100,7	105,4	94,4	99,5	96,0	99,9	92,3

Lecture : l'indicateur de niveau de vie relatif médian pour la France s'établit à 95,8 %. On peut le décomposer comme le produit de plusieurs termes, ε , θ , α , δ et le niveau de vie relatif modifié des 65 ans et plus.

Source : EU-Silc 2009.

Tableau A3.2 : Niveaux de prélèvements des 65 ans et plus relativement aux 25-64 ans

	65-74 ans			75 et plus		
	Isolés	Couples	Autres	Isolés	Couples	Autres
BE	1,22	1,20	1,12	1,23	1,24	1,14
DE	1,26	1,25	1,14	1,28	1,28	1,16
DK	1,10	1,07	1,06	1,13	1,10	1,11
ES	1,11	1,09	1,06	1,13	1,13	1,07
FI	1,09	1,06	1,09	1,14	1,11	1,11
IT	1,10	1,11	1,06	1,14	1,14	1,06
NL	1,25	1,21	1,18	1,29	1,25	1,15
SE	1,02	1,00	1,02	1,04	1,01	1,03
UK	1,22	1,15	1,10	1,23	1,19	1,12
FR	1,10	1,08	1,09	1,10	1,10	1,09

Lecture : en Belgique, le ratio du niveau des prélèvements des 65-74 ans vivant seuls par rapport aux 25-64 ans est égal à 1,22. Le ratio (revenu net modifié/revenu brut) des 65-74 ans vivant seuls est ainsi de 22 % plus élevé que celui des 25-64 ans. Cela signifie que le revenu net est plus proche du revenu brut pour les 65-74 ans vivant seuls que pour les 25-64 ans ; le niveau des prélèvements des 65 ans et plus vivant seuls est relativement plus faible que celui des 25-64 ans.

Source : EU-Silc 2009.

Tableau A3.3 : Revenus bruts moyens relatifs par catégorie de ménages au sein des 65 ans et plus par rapport aux 25-64 ans

En %

	65-74 ans			75 ans et plus		
	Isolés	Couples	Autres	Isolés	Couples	Autres
BE	59	69	82	55	57	77
DE	62	74	86	65	72	85
DK	63	80	85	60	68	76
ES	66	74	84	59	60	83
FI	58	84	77	52	69	72
IT	70	83	97	65	72	99
NL	67	77	77	62	66	72
SE	71	98	85	58	75	85
UK	58	73	82	54	60	80
FR	80	98	85	76	90	92

Lecture : en Belgique, le revenu brut moyen (par UC) des individus de 65 à 74 ans vivant seuls est égal à 59 % du revenu brut moyen des 25-64 ans.

Source : EU-Silc 2009.

Tableau A3.4 : Part des retraites et des revenus d'activité dans les revenus totaux des couples de 65 ans et plus et des 25-64 ans

En %

	Part des pensions dans le revenu total des couples		Part des revenus d'activité dans le revenu total
	65-74 ans	75 ans et +	
			25-64 ans
BE	86	88	83
DE	86	93	84
DK	66	84	86
ES	85	95	85
FI	78	91	82
IT	83	90	79
NL	84	89	83
SE	74	90	82
UK	75	89	85
FR	75	76	73

Lecture : en Belgique, les pensions de retraite représentent 86 % du revenu total des individus de 65 à 74 ans, vivant en couple.

Source : EU-Silc 2009.

Tableau A3.5 : Niveau relatif de la pension moyenne globale et de la pension moyenne des hommes et des femmes, pour les 65 ans et plus vivant en couple par rapport aux revenus d'activité des 25-64 ans
En %

	65-74 ans en couple			75 ans et + en couple		
	Pension moyenne	Pension moyenne hommes (a)	Pension moyenne femmes (a)	Pension moyenne	Pension moyenne hommes (a)	Pension moyenne femmes (a)
BE	72	146	54	62	164	36
DE	76	151	49	75	156	44
DK	62	130	70	66	123	77
ES	74	162	38	68	163	37
FI	80	122	78	76	123	77
IT	86	142	58	82	139	61
NL	78	150	50	70	139	61
SE	88	131	69	82	124	76
UK	66	142	58	62	144	56
FR	100	139	61	94	147	53
(a) Il s'agit de la pension moyenne des hommes, respectivement des femmes, relative à la pension moyenne globale. Note : les revenus ainsi que les pensions sont calculés par UC.						

Lecture : en Belgique, la pension moyenne brute des individus âgés de 65 à 74 ans vivant en couple est égale à 72 % du revenu d'activité moyen brut des 25-64 ans. La pension moyenne brute des hommes représente 146 % de cette pension moyenne globale et celle des femmes 54 %.

Source : EU-Silc 2009.